

ARTCURIAL

BRIEST - POULAIN - F. TAJAN

Peyo

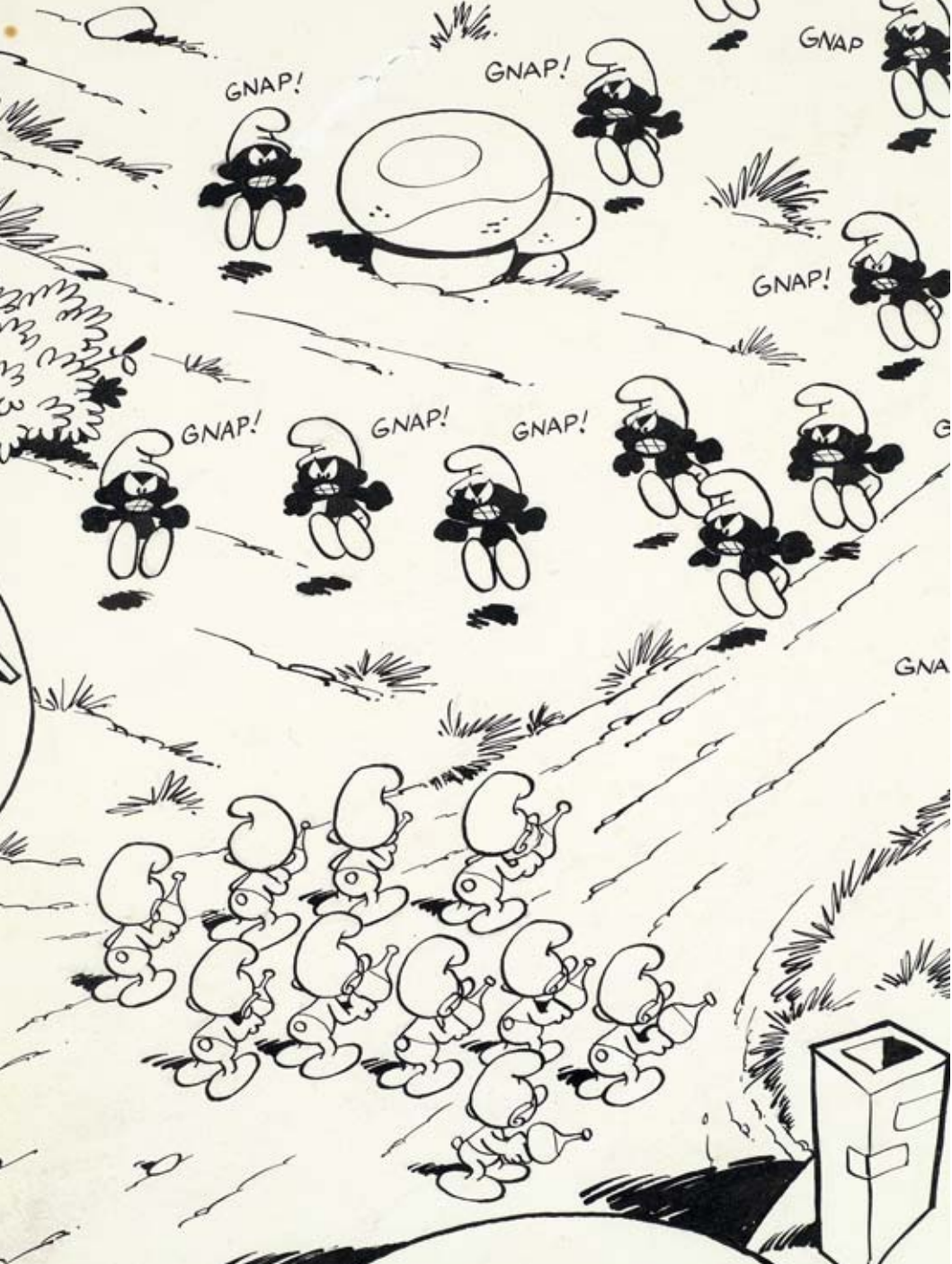
33 ŒUVRES ORIGINALES



PARIS - HÔTEL MARCEL DASSAULT

SAMEDI 29 OCTOBRE 2011





ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F.TAJAN

Hôtel Marcel Dassault
7, Rond-Point des Champs-Élysées
75008 Paris

ASSOCIÉS

Francis Briest, Co-Président
Hervé Poulain
François Tajan, Co-Président

DIRECTEURS ASSOCIÉS

Violaine de La Brosse-Ferrand
Martin Guesnet
Fabien Naudan
Isabelle Bresset

PEYO
33 ŒUVRES ORIGINALES
VENTE N°2036

Téléphone pendant l'exposition :
+33 (0)1 42 99 20 11

Commissaire-Preneur:
François Tajan

Expert:
Éric Leroy
Tél. : +33 (0)1 42 99 20 17
eleroy@artcurial.com

Assistant:
Lucas Hureau
Tél. : +33 (0)1 42 99 20 11
lhureau@artcurial.com

EXPOSITIONS PUBLIQUES À PARIS

Hôtel Marcel Dassault
7, Rond-Point des Champs-Élysées

Du mercredi 5 au dimanche 9 octobre

11h-19h
Mercredi 26 octobre
11h-19h

Judi 27 octobre
11h-19h

Vendredi 28 octobre
11h-17h30

et sur rendez-vous avec l'expert

EXPOSITION PUBLIQUE À BRUXELLES

ABN AMRO
Rue de la Chancellerie 17A

Mercredi 12 et jeudi 13 octobre
11h-18h

VENTE

LE SAMEDI 29 OCTOBRE 2011
À 14 H

Catalogue visible sur internet
www.artcurial.com

Comptabilité vendeurs
Léonor de Ligondés
+33 (0)1 42 99 20 06
sabdelli@artcurial.com

Comptabilité acheteurs
Nicole Frèrejean
+33 (0)1 42 99 20 45
nfrerejean@artcurial.com

Ordres d'achat, enchères par téléphone:
Anne-Sophie Masson
Tél. : +33 (0)1 42 99 20 51
Fax: +33 (0)1 42 99 20 60
bids@artcurial.com



© Peyo - 2011 - Licensed through I.M.P.S. (Brussels) - www.schtroumpf.com



L'œuvre de Peyo figure incontestablement parmi les plus notoires du 9^{ème} Art.

L'exceptionnelle notoriété des Schtroumpfs à travers le monde, 53 ans après leur naissance, en est certainement la raison principale. En outre, et s'il en était besoin, le succès mondial du film « Les Schtroumpfs en 3D », réalisé par Raja Gosnell et sorti le 3 août 2011, en apporterait incontestablement la preuve.

Cette exceptionnelle réussite cinématographique confirme par ailleurs que si l'œuvre de Peyo est aujourd'hui si connue, elle le doit finalement plus au grand écran qu'aux albums de son origine, grâce auxquels elle a pourtant pu se révéler. C'est pourquoi, parallèlement à la sortie de ce nouveau film sur les Schtroumpfs, la famille Culliford a souhaité remettre l'œuvre graphique de Peyo sur le devant de la scène et lui redonner toute son importance. C'est dans le même esprit que, Nine, Véronique et Thierry Culliford ont également souhaité donner aux collectionneurs, amateurs ou amoureux de l'œuvre, souvent depuis ses débuts, la possibilité de posséder ce qu'ils considèrent comme le graal : une planche ou illustration authentique, réalisée de la main-même de l'artiste.

C'est ce que cette vente aux enchères de 33 des œuvres prestigieuses de cet artiste, va en effet permettre, en donnant à chacun de ces passionnés l'occasion unique de pouvoir enfin acquérir une partie, peut-être modeste, mais si précieuse, de ce patrimoine mondial. Toutes ses séries majeures sont ici représentées par des planches et couvertures d'exception : de ses débuts avec le chat Poussy à la naissance des Schtroumpfs chez Johan et Pirlouit, des premiers albums des Schtroumpfs aux trop rares histoires de Benoît Brisefer.

L'exposition rétrospective de cet été chez Artcurial, réalisée grâce à Nicolas Orlowski et François Tajan, et cette vente aux enchères unique, telle qu'il ne s'en est jamais produit et qui ne se reproduira plus, donnent donc aujourd'hui à Peyo, la possibilité de rentrer dans ce cercle si fermé du monde de l'Art. Nous sommes très fiers de pouvoir y contribuer.

L'année 2011 est à ce titre, et restera probablement l'année des Schtroumpfs et de son créateur Pierre Culliford, dit Peyo.

Eric Leroy



201
PEYO Pierre Culliford dit
(1928-1992)

**JOHAN ET PIRLOUIT
SPIROU NOËL**

Encre de Chine pour la couverture du journal
Spirou spécial Noël n°1548 daté du 14
décembre 1967. Signée à l'encre de Chine.
Format : 32 x 45,8 cm. Encadrée.

40 000 — 60 000 €

Il s'agit d'une des seules illustrations de
Johan et Pirlouit ayant une légère connotation
religieuse. En effet, tous les protagonistes
se dirigent vers la chapelle du château, pour
célébrer Noël et la venue de l'enfant Jésus. Le
journal Spirou comme tous les journaux pour
la jeunesse avaient alors une connotation et
implication catholique forte. Cette illustration
rappelle à plus d'un titre les cartes neige
Tintin des années 40 ainsi que quelques
couvertures du journal Le Petit Vingtième

et du journal Tintin, représentant Tintin se
rendant à l'église seul ou avec ses amis. Cette
illustration a une connotation catholique
très discrète puisque la croix et le vitrail
n'apparaissent que pour moitié, l'autre moitié
étant soit cachée, soit hors champ ; elle est de
ce fait plus un prétexte à représenter tous les
héros de la série unis et réunis.
C'est la seule illustration de toute la série
représentant tous ses protagonistes. Peyo a
par ailleurs très rarement eu le privilège de
faire la couverture du journal Spirou, encore
moins pour cette série. Il s'agit ici des 2 plats
de la couverture du journal, chose d'autant
plus exceptionnelle, unique pour Peyo.

Cette illustration publiée en couverture du
journal Spirou est importante à plus d'un
titre dans la carrière de Peyo car elle marque
le retour de Johan et Pirlouit dans les pages
du journal après une longue absence de
plus de 5 ans. Elle annonce le début de la
prépublication de la treizième et dernière
histoire de Johan et Pirlouit *Le Sortilège de
Maltrochu*.

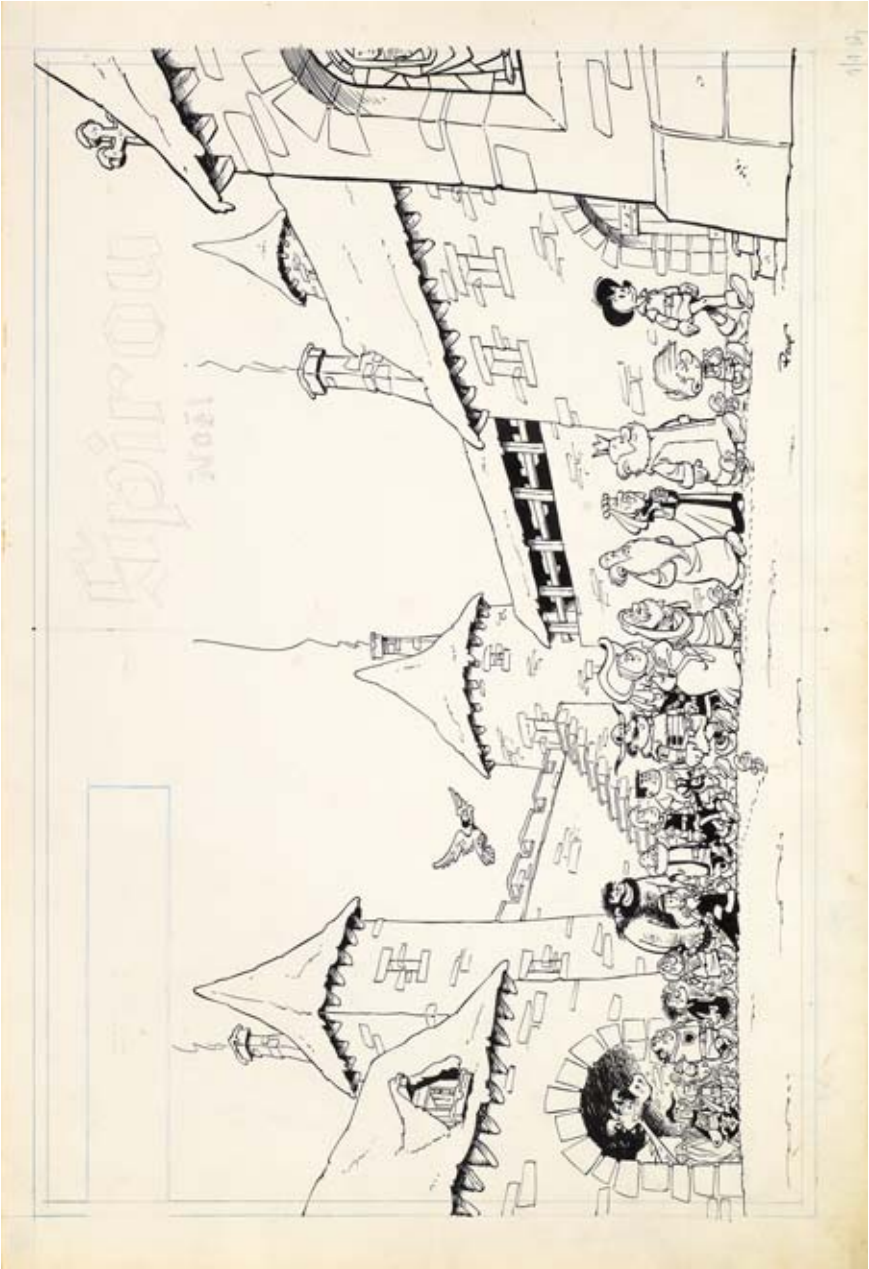
JOHAN AND PEEWIT

Indian ink on paper. Front cover for the
newspaper Spirou n°1548, 1967. Signed.
12,6 x 18,1 in.

This is one of the only illustrations of Johan and
Peewit having a slight religious connotation. This
illustration reminds us, in more than one regard, of
the Tintin greetings cards from the 40s as well as
some covers of the Le Petit Vingtième newspaper
and the Tintin comic, representing Tintin visiting
church either alone or with friends. It is the only
illustration in the entire series showing all of the
protagonists. Peyo, moreover, very rarely had the
privilege of making the cover of Spirou, even less
frequently with this series. It marks the return of
Johan and Peewit in the pages of the newspaper
after a long absence lasting for more than 5 years.
It was to mark the pre-publication of Johan and
Peewit's thirteenth and final story, *Maltrochu's Spell*.
The proceeds from the sale of this work will go to
Unicef, the United Nations Fund for Children.
This not-for-profit public charity association was
founded in 1946. This agency works under the
aegis of the United Nations (UN), and has a global
presence in over 150 countries, with the purpose of
ensuring that all children have access to healthcare,
education, equality and protection. Due to the sale
of this work being for charity, Artcurial Briest-
Poulain-F.Tajan shall not collect any fees above the
auction price.

La vente de cette œuvre sera faite au profit de L'Unicef, Fonds des Nations unies pour l'enfance. Cette association à but non lucratif
et reconnue d'utilité publique est née en 1946. C'est une agence de l'Organisation des Nations unies (ONU), implantée dans plus de
150 pays d'intervention, qui a pour vocation d'assurer à chaque enfant, santé, éducation, égalité et protection. En raison du caractère
caritatif de la vente de cette œuvre, Artcurial Briest-Poulain-F.Tajan ne prendra aucun frais en sus des enchères.

Couverture du Journal Spirou n°1548.



JOHAN ET PIRLOUIT**LA FLÛTE À SIX SCHTROUMPFS**

Encre de Chine et corrections à la gouache blanche pour la couverture de cet album, 9^{ème} album de la série, publié en 1960 aux éditions Dupuis.

Format : 39,4 x 28,3 cm. Encadrée.

100 000 — 120 000 €

S'il est un album mythique pour la série Johan et Pirlouit, c'est bien l'album qui marque la naissance des Schtroumpfs. *La Flûte à Six Schtroumpfs* est également l'album le plus abouti tant d'un point de vue graphique que scénaristique. Cette couverture concentre en une même illustration les 4 éléments qui font la spécificité de l'œuvre, à savoir : La musique, le merveilleux, l'humour et les Schtroumpfs. C'est également l'une des couvertures les plus célèbres du 9^{ème} Art au même titre que celles d'Hergé ou de Jacobs.

JOHAN AND PEEWIT**THE SMURFS AND THE MAGIC FLUTE**

Indian ink and white gouache on paper. Front cover. Dupuis publishing, 1960. 15,4 x 11 in.

Whilst this was a mythical album for the Johan and Peewit series, it was this very album which marked the birth of the Smurfs. The Smurfs and the Magic Flute is additionally the most advanced album in terms of its graphics and storyline. This album cover includes in a single illustration all four elements which are specific to the work, namely: music, mystery, humour and the Smurfs. It is additionally one of the most recognised covers of comic art, in the same regard as those of Hergé or Jacobs.



Couverture de la première édition, Dupuis, 1960.

JOHAN ET PIRLOUIT
L'ANNEAU DES CASTELLAC

Encre de Chine pour la couverture de cet album, 11^{ème} album de la série, publié en 1962 aux éditions Dupuis.

Format : 40,7 x 30,2 cm. Encadrée.
Crayonné de mise en couleur sur calque, réalisé par Janine Culliford. 40 x 28 cm.
Encadré.

80 000 — 100 000 €

Si la couverture de *La Flûte à Six Schtroumpfs* est tout entière tournée vers le merveilleux, celle de « L'Anneau des Castellac » est elle principalement focalisée sur le Moyen-Âge, période dans laquelle Johan et Pirlouit vivent leurs aventures. La présence du Pont-levis, des fortifications et de la harpe ancrent cette couverture dans cette époque que l'on peut situer autour du XI^{ème} siècle.

La détermination de Johan contraste avec la joie de Pirlouit : cet album est en effet centré sur ce dernier, devenu au fil des albums le véritable faire-valoir de Johan. De toutes les couvertures de la série, il s'agit d'une des plus importantes tant par sa taille – certaines couvertures comme *Le Sire de Montrésor* ou encore *Le Pays Maudit* sont de petite taille – que par la maîtrise de sa composition et de son style.

JOHAN AND PEEWIT
THE CASTELLAC RING

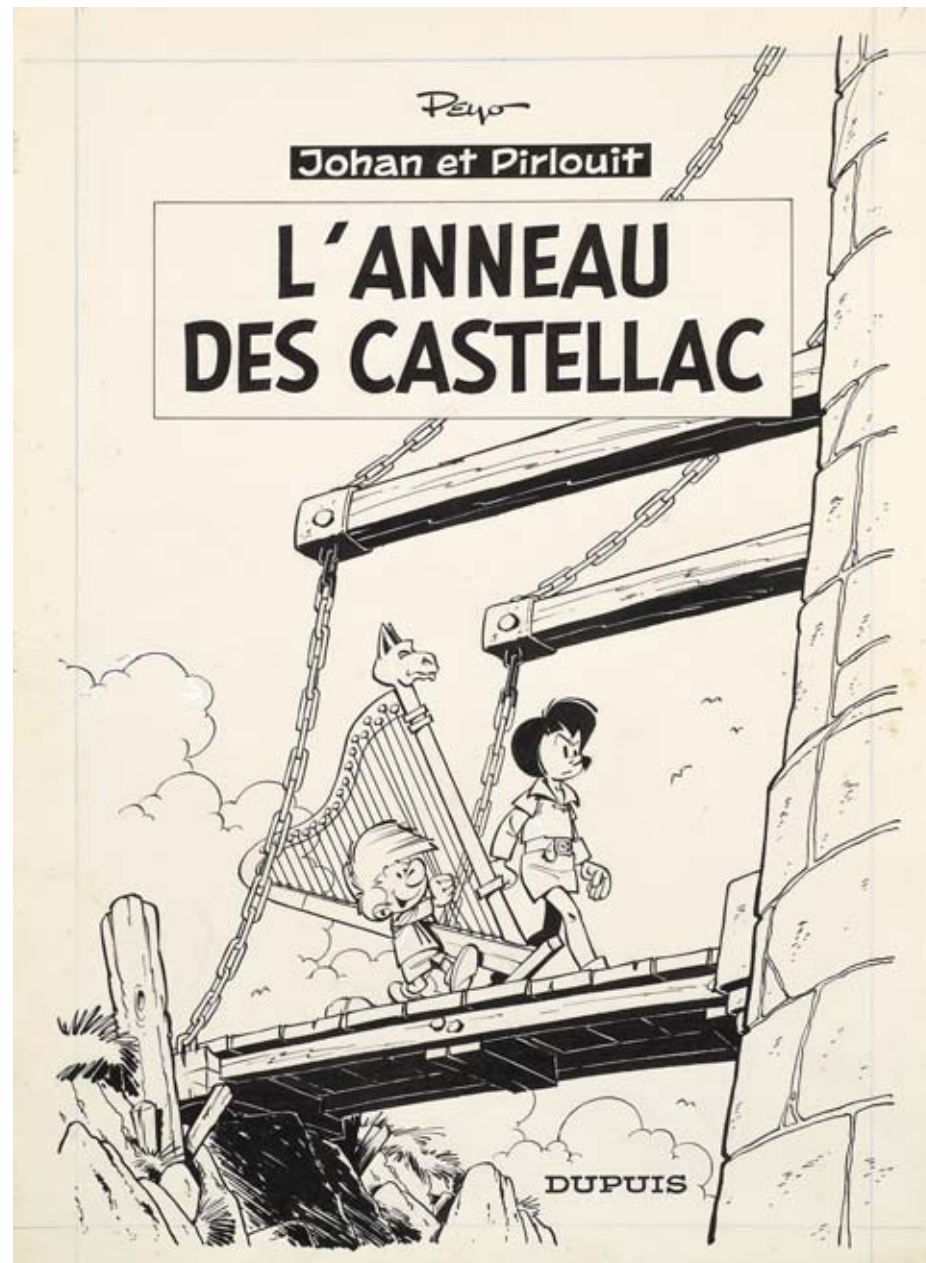
Indian ink on paper. Front cover. Dupuis publishing, 1962. 16,1 x 11,8 in.

Whilst the cover of *The Smurfs* and the *Magic Flute* focuses entirely on mystery, the cover of "The Ring of Castellac" primarily focuses on the Middle Ages, a period during which Johan and Peewit live out their adventures. The presence of the drawbridge, the forts and the harp firmly place this album cover into a period which can be estimated at around the 11th Century.

The determination on Johan's face is in stark contrast to the joy shown by Peewit: this album is indeed focussed around the latter, who became Johan's stooge throughout the albums. Of all covers from this series, this is one of the most important, both in terms of its size – certain covers such as *The Earl of Montrésor* or *The Cursed Country* are small – and by the mastery in its composition and style.



Calque de mise en couleur aux crayons.



JOHAN ET PIRLOUIT

LA FLûTE À SIX SCHTROUMPFS

Encre de Chine pour la planche 41 de cet album, 9^{ème} album de la série, publié en 1960 aux éditions Dupuis.

Prépubliée dans le journal Spirou n°1073 en 1958.

Format : 43,5 x 32,2 cm. Encadrée.

Mise en couleur aux crayons au verso de la planche encrée, par Janine Culliford, l'épouse de l'artiste.

70 000 — 90 000 €

Exceptionnelle planche de l'album le plus célèbre de cette série, marqué par la naissance des Schtroumpfs. La planche est ici dominée par l'humour né du caractère de Pirlouit et de sa confrontation avec le Grand Schtroumpf ; ce dernier perdant ici son calme comme rarement. La dernière case faisant toute la largeur du 4^{ème} strip reprend l'un des principaux ressorts de l'humour chez Johan et Pirlouit : la musique. Cette case est l'occasion de découvrir pour la première fois l'une des chansons les plus connues des Schtroumpfs, qui sera ensuite reprise dans nombre de leurs propres aventures. Notons qu'il n'existe dans cet album que 9 planches se déroulant au Pays Maudit, où les Schtroumpfs sont présents. Cet album est le seul de la série dont les planches sont mises en couleur au verso. Seule une partie de ces planches sont colorisées de la sorte, augmentant encore la rareté de ce procédé.

JOHAN AND PEEWIT

THE SMURFS AND THE MAGIC FLUTE

Indian ink on paper, plate 41. Dupuis Publishing, 1960. Publication: Newspaper Spirou n°1073, 1958. 17 x 12,6 in.

This is an exceptional strip from the most famous album in this series, marking the birth of the Smurfs. The strip is dominated by the humour of Peewit's character and his confrontation with Papa Smurf; with the latter here losing his calm as he rarely does. The final panel is the entire width of the fourth strip and shows one of the primary humoristic features of Johan and Peewit: music.

This panel provides the opportunity to discover for the first time one of the most recognised songs of the Smurfs, which would subsequently be used in many of their own adventures.



Mise en couleur aux crayons, au verso de la planche encrée.



JOHAN ET PIRLOUIT

LA GUERRE DES 7 FONTAINES

Encre de Chine pour la planche 25 de cet album, 10^{ème} album de la série, publié en 1961 aux éditions Dupuis.

Prépubliée dans le journal Spirou n°1112 en 1959.

Format : 43,2 x 32,3 cm. Encadrée.

70 000 — 90 000 €

Exceptionnelle planche où Johan, en compagnie de Pirlouit et des Schtroumpfs, découvre la première source d'une des 7 fontaines. La première case est notamment exceptionnelle de par la présence des 2 héros, des Schtroumpfs dont le Grand Schtroumpf, de Biquette, du cheval de Johan et du château du seigneur Aldebert de Beaufort en arrière-plan. Il s'agit de la seconde apparition des Schtroumpfs dans cette série, après leur naissance l'année précédente pour *La flûte à six schtroumpfs*.

Peyo est ici à l'apogée de son style graphique, chaque expression est maîtrisée à la perfection, le trait est très souple, mettant particulièrement en valeur la fluidité du mouvement dans cette planche toute en expressivité. Un chef d'œuvre du 9^{ème} Art !

JOHAN AND PEEWIT

THE WAR OF THE SEVEN FOUNTAINS

Indian ink on paper, plate 25. Dupuis Publishing, 1961. Publication: Newspaper Spirou n°1112, 1959. 17 x 12,6 in.

This is an exceptional strip in which Johan, accompanied by Peewit and the Smurfs, discover the first stream of one of the seven fountains. The first panel is quite exceptional due to the presence of two heroes, the Smurfs including Papa Smurf, Biquette, Johan's horse and the castle of Lord Aldebert de Beaufort as a backdrop. This was the second appearance of the Smurfs in this series, after their first ever appearance during the previous year in The Smurfs and the Magic Flute.

Peyo here reaches the very peak of his graphical style, each expression being mastered to perfection, with lines being very supple, showcasing the fluidity of movements in this highly expressive strip. A genuine masterpiece of comic art!



JOHAN ET PIRLOUIT
LE PAYS MAUDIT

Encre de Chine pour la planche 45 de cet album, 12^{ème} album de la série, publié en 1964 aux éditions Dupuis.
Prépubliée dans le journal Spirou en 1961.
Format : 43,3 x 32,2 cm. Encadrée.

60 000 — 80 000 €

Probablement la planche la plus émouvante et la plus touchante de toute la série. Le Grand Schtroumpf est ici délivré par Johan et retrouve ses petits Schtroumpfs après une longue séparation. Ces retrouvailles sont l'occasion d'une succession de cases magnifiques où l'émotion est à son comble, comme jamais dans la série. Les Schtroumpfs sont enfin délivrés du joug de Monulf mais font très vite face à un nouveau danger, le dragon Fafnir. La dernière case sera choisie par Peyo pour la réalisation du dessin des pages de garde de cet album (lot 211 de notre vente). Cet album marque la troisième apparition des Schtroumpfs dans l'univers médiéval de Johan et Pirlouit, ici dans leur propre pays imaginaire qu'est le Pays Maudit.

JOHAN AND PEEWIT
THE CURSED COUNTRY
Indian ink on paper, plate 45. Dupuis Publishing, 1964. Publication: Newspaper Spirou, 1961. 17 x 12,6 in.

This is probably the most moving and touching strip of the entire series. Papa Smurf is saved by Johan and is reunited with the baby Smurfs after a long separation. This reunion is shown in a succession of magnificent panels full of emotion, as never before seen in the series. The Smurfs are finally saved from the yoke of Monulf, but must soon face another very real danger in the shape of Fafnir the dragon. The final panel would be selected by Peyo for the design of the flyleaf of this album (lot number 11 in the sale). This album marks the third appearance of the Smurfs in the medieval universe of Johan and Peewit, here in their own imaginary world of the Cursed Country.



JOHAN ET PIRLOUIT
LE PAYS MAUDIT

Encre de Chine pour la planche 56 de cet album, 12^{ème} album de la série, publié en 1964 aux éditions Dupuis.

Prépubliée dans le journal Spirou n°1274 en 1961.

Format : 43,5 x 32,3 cm. Encadrée.

60 000 — 80 000 €

Exceptionnelle planche qui voit l'échec de Monulf, la transformation de Fafnir en dragon inoffensif, chassé par un petit Schtroumpf, la reconstruction du village Schtroumpf et le don à Johan, Pirlouit et au roi des diamants que Monulf avait obligé les Schtroumpfs à schtroumpfer. C'est la planche de conclusion la plus importante de cet album et une des plus concises et efficaces de toute la série. Les Schtroumpfs retrouvent leur tranquillité et nous montrent leur désintérêt pour l'argent et la possession de choses de valeur. Tous les protagonistes de la série sont ici bien représentés.

JOHAN AND PEEWIT
THE CURSED COUNTRY
Indian ink on paper, plate 56. Dupuis Publishing, 1964. Publication: Newspaper Spirou n°1274, 1961. 17 x 12,6 in.

This is an exceptional strip where we witness the doom of Monulf, following the transformation of Fafnir into a harmless dragon, chased by a baby Smurf, the reconstruction of the Smurf village and the gift to Johan, Peewit and the king of the diamonds that Monulf had forced the Smurfs to smurf.

This is the most important concluding strip in the album and one of the most concise and effective in the entire series. The Smurfs regain their peace and tranquillity and show their lack of interest for money and valuables. All of the protagonists in the series are well represented here.



JOHAN ET PIRLOUIT

LE SORTILÈGE DE MALTROCHU

Encre de Chine pour la planche 45 de cet album, 13^{ème} album de la série, publié en 1970 aux éditions Dupuis. Signée à l'encre de Chine.

Prépubliée dans le journal Spirou n°1647 en 1969.

Format : 41 x 32 cm. Encadrée.

60 000 — 80 000 €

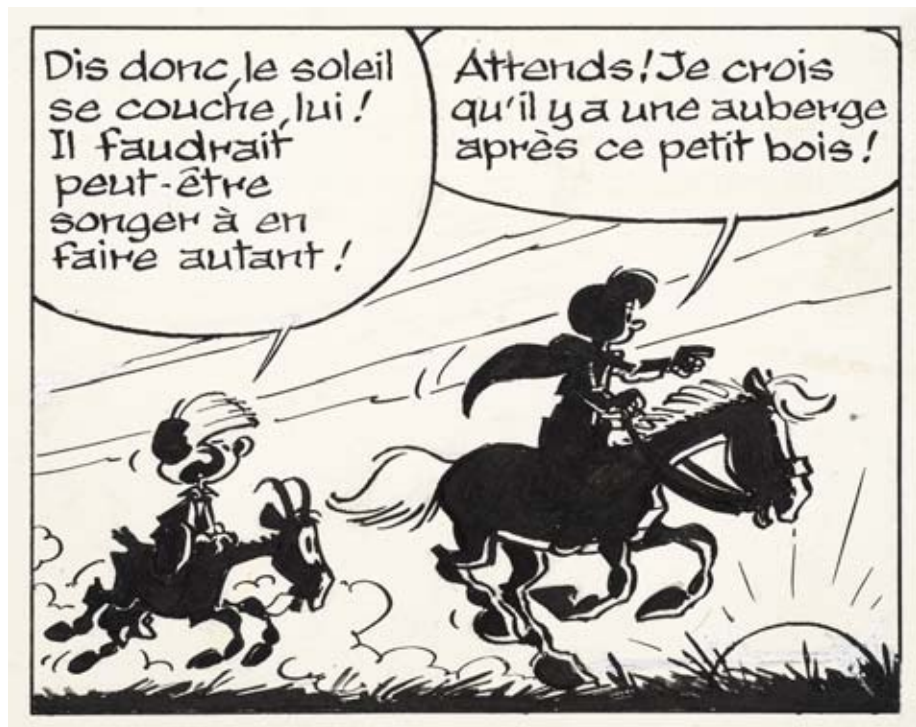
Les cases de chevauchées sont splendides, l'une avec un château en arrière-plan, une autre avec une chaumière, l'avant dernière case étant l'une des plus belles de la série, en plein contre-jour, au coucher du soleil. Cette planche est aussi l'occasion de 2 splendides portraits des héros. Les cases avec les cigognes, moyen de locomotion des Schtroumpfs, sont très rares dans la série, au nombre de 3 dans *La flûte à six schtroumpfs*, de 3 dans *Le sortilège de Maltrochu*. Cet album marque le grand retour de Pierre Culliford pour cette série, après plus de 6 ans d'absence dans les pages du journal Spirou. Cet album est le dernier de la série à avoir été réalisé par l'artiste.

JOHAN AND PEEWIT
MALTROCHU'S SPELL

Indian ink on paper, plate 45. Dupuis Publishing, 1970. Publication: Newspaper Spirou n°1647, 1969. 16,8 x 12,6 in.

The panels showing riding are quite wonderful, one of them with the castle as a backdrop, another with a cottage, with the penultimate panel being one of the most magnificent in the series, in full contre-jour during sunset. This strip additionally shows two magnificent portraits of the heroes.

The panels with storks, the means of transportation for Smurfs, are very rare in the series, with three of these appearing in *The Smurfs and the Magic Flute*, and three in *Maltrochu's Spell*. This album marks the return of Pierre Culliford to the series, following more than six years of absence from the Spirou. This was the final album in the series to be illustrated by the artist.



JOHAN ET PIRLOUIT LA SOURCE DES DIEUX

Encre de Chine pour la planche 24 de cet album, 6^{ème} album de la série, publié en 1957 aux éditions Dupuis. Signée à l'encre de Chine.
Prépubliée dans le journal Spirou en 1956.
Format : 53,4 x 39,1 cm. Encadrée.

60 000 — 80 000 €

Exceptionnelle planche de grand format. Il s'agit probablement d'un des passages les plus mythiques de toute la série. Le découpage des 2 derniers strips est d'une très grande modernité pour l'époque et pour le journal Spirou, rompant avec le découpage en « gaufrier » (division de la planche en 12 cases égales) que Peyo pratiquait jusqu'alors. Le découpage accentue l'opposition entre la petitesse des héros et la taille exceptionnelle et imposante du géant. La tension dramatique est particulièrement intensifiée par cet effet. Après des jours et des jours de marche, de désillusions en désillusions, Johan et Pirlouit se retrouvent nez à nez avec le géant qui habite le long de la rivière et qui protège l'accès à la grotte menant à la source des dieux. La psychologie et la personnalité des personnages sont ici mises en valeur avec une absolue finesse et justesse.

JOHAN AND PEEWIT
THE SOURCE OF THE GODS
Indian ink on paper, plate 24. Dupuis Publishing, 1957. Publication: Newspaper Spirou, 1956. 20,8 x 15,4 in.

This is an exceptional large format strip and is probably one of the most mythical passages in the entire series. The cut-out of the two final strips is way ahead of its time and for Spirou, breaking with the "gaufrier" cut-out (division of the strip into 12 equal panels) which Peyo had undertaken until that time. The cut-out accentuates the opposition between the small size of the heroes and the exceptional and imposing stature of the giant. The dramatic tension is particularly intensified due to this effect. The psychology and personality of characters are showcased here with total finesse and precision.



JOHAN ET PIRLOUIT
LA PIERRE DE LUNE

Encre de Chine, lavis bleu et retouches de gouache blanche pour la planche 22 de cet album, 4^{ème} album de la série, publié en 1956 aux éditions Dupuis.

Prépubliée dans le journal Spirou en 1955.
Format : 50,2 x 38 cm. Encadrée.

50 000 — 70 000 €

La Pierre de Lune est le seul album de Peyo dont les planches furent réalisées à l'encre de Chine et au lavis bleu. Une partie seulement des planches de cet album furent réalisées de la sorte – sans que l'on sache exactement combien – augmentant encore la rareté de ces œuvres graphiquement si belles et si rares dans une œuvre entièrement dominée par le noir et blanc.

La Pierre de Lune est considéré par de nombreux amateurs et professionnels comme l'album marquant le passage dans la maturité pour cette série. Peyo lui-même considérait *Le Châtiment de Basenhau* et *Le Maître de Roucybeuf* comme des erreurs de jeunesse.

Le Lutin du Bois aux Roches est encore un album à part, charnière, qui voit la naissance de Pirlouit et cherche ses marques dans un Moyen-Âge encore relativement réaliste, peu empreint de fantastique. Le duo Johan et Pirlouit prend toute son ampleur dans ce 4^{ème} album *La Pierre de Lune*, l'humour trouve alors son envol et le merveilleux s'installe réellement pour la première fois dans cette série. Le basculement est flagrant, la construction du récit est parfaite, même le style graphique de Peyo gagne en maturité et en perfection.

La planche ici présentée est l'une des plus belles de l'album, alliant humour, bravoure ou encore duel à l'épée dans une scène de nuit aux contrastes superbes, renforcés par la présence du lavis. Sont représentés Johan, Pirlouit, l'enchanteur Homnibus ainsi que les deux acolytes de Boustroux.

JOHAN AND PEEWIT
THE MOONSTONE

Indian ink and blue wash drawing on paper, plate 22. Dupuis Publishing, 1956. Publication: Newspaper Spirou, 1955. 19,7 x 15 in.

The Moonstone is Peyo's only album in which the strips used Chinese ink and blue ink-wash. Only some of the strips in this album were illustrated like this, thereby increasing the rarity of these works in terms of the illustrations, which were so rare and beautiful in a work dominated by black and white.

The Moonstone is considered by many fans and professionals alike to be the album which marked the maturity of this series.

The duo of Johan and Peewit is truly thrust to the fore in this 4th album, The Moonstone, with the level of humour reaching new heights and the mystery playing a key role and forming the true basis for this series. The change is clear, the construction of the storyline is perfect, and even Peyo's illustrative style gains in maturity and perfection.



211
PEYO Pierre Culliford dit
(1928-1992)

JOHAN ET PIRLOUIT
LE PAYS MAUDIT

Encre de Chine, mine de plomb et gouache
blanche pour les pages de garde de la
première édition de cet album, 12^{ème} album de
la série, publié en 1964 aux éditions Dupuis.
Format : 34 x 47 cm. Encadrée.

30 000 — 50 000 €

Cette illustration reprend la dernière
case de la planche 45 de l'album. Une part
importante de l'humour de cet album repose
sur la question de la compréhension ou de
l'incompréhension du langage schtroumpf.
Pirlouit tentera tout au long de l'album de
comprendre la phrase mystérieuse du petit
Schtroumpf qu'ils recueillent en début
d'album : « le schtroumpf qui schtroumpfe du
schtroumpf ». Le mystère ne sera totalement
levé qu'en page 39 de l'album : la traduction
exacte étant « Le dragon qui crache du feu ».
De la même manière, cette illustration garde
entier ce mystère, Johan, Pirlouit, le roi et
un Schtroumpf fuyant des flammes et une
importante fumée, sans pour autant que
nous puissions comprendre d'où celles-ci
proviennent. Cette illustration de pages de
garde est la seule comprenant tant le roi qu'un
Schtroumpf.

La densité et l'omniprésence du noir est
superbe et fait de cette illustration une œuvre
de premier plan.

JOHAN AND PEEWIT
THE CURSED COUNTRY
Indian ink on paper. Cover pages. Dupuis
Publishing, 1964. 13,4 x 18,5 in.

This illustration is the final panel from the 45th
strip of the album.

A large part of the humour in this album is
down to the comprehension, or rather lack
of comprehension, of the Smurf's language.
Throughout the entire album Peewit tries to
understand the mysterious phrase uttered by
the Smurf which appeared at the beginning
of the album: "the smurf that smurfs smurf".
The mystery will only become totally clear on
page 39 of the album: the precise translation
being "the dragon that breathes fire". In the
same manner, this illustration retains this
enigma, Johan, Peewit, the king and a Smurf
all fleeing the fire and smoke, without the
reader understanding exactly from where these
originate. This flyleaf illustration is the only
one to include both the king and a Smurf. The
density and extensive use of black is superb and
makes this illustration one of the finest.

Le Pays Maudit, planche 45, case 10.
Passage choisi par Peyo pour la réalisation de l'illustration des pages de garde.



JOHAN ET PIRLOUIT

LE LUTIN DU BOIS AUX ROCHES

Encre de Chine pour la planche 11 de cet album, 3^{ème} album de la série, publié en 1955 aux éditions Dupuis. Signée à l'encre de Chine.

Prépubliée dans le journal Spirou en 1954.

Format : 50,9 x 38,1 cm. Encadrée.

50 000 — 70 000 €

Exceptionnelle planche de grand format où Pirlouit, venant de faire connaissance avec Johan, envisage avec enthousiasme son futur métier de fou du roi. On y découvre pour la première fois ses talents de chanteur et son goût très marqué pour la musique. C'est avec ce passage que s'opère l'un des tournants majeurs de cette série, l'humour s'impose ici grâce à Pirlouit et prendra petit à petit une place de plus en plus importante au fur et à mesure des albums. Pirlouit deviendra lui aussi progressivement le véritable personnage principal de cette série. Ce duo formé par Johan et Pirlouit s'impose à nous comme l'un des plus aboutis et marquants du 9^{ème} Art.

JOHAN AND PEEWIT

THE GOBLIN OF ROCKY WOOD

Indian ink on paper, plate 11. Dupuis Publishing, 1955. Publication: Newspaper Spirou, 1954. 20 x 15 in.

This is an exceptional large format strip where Peewit, having just met Johan, enthusiastically plans his future profession as a court jester. We are introduced for the first time to his talents in singing and apparent taste for music. This strip marks one of the major watersheds in the history of this series, with humour taking on such an important role thanks to Peewit, before going on to take an ever increasing role in future albums. Peewit would also become a fully-fledged character in the series. The duo formed by Johan and Peewit would turn out to be one of the most successful and recognised in the history of comic art.



JOHAN ET PIRLOUT

LE SERMENT DES VIKINGS

Encre de Chine pour la planche 23 de cet album, 5^{ème} album de la série, publié en 1957 aux éditions Dupuis. Signée à l'encre de Chine.

Prépubliée dans le journal Spirou en 1955.

Format : 53,3 x 39,3 cm. Encadrée.

50 000 — 70 000 €

Exceptionnelle planche de grand format. Les grandes cases sont rares dans l'œuvre de Peyo, il en existe une petite quarantaine et celle-ci est l'une des plus belles. Sont notamment représentés les Vikings Bodhvar, Olaf, Thor, Ingjald, Dveinn et Karle.

JOHAN AND PEEWIT

THE VIKINGS' PLEDGE

Indian ink on paper, plate 23. Dupuis Publishing, 1957. Publication: Newspaper Spirou, 1955. 20,9 x 15,3 in.

This is an exceptional large format strip. The large panels are somewhat rare in Peyo's work, there are only around forty, and this is one of the finest. This strip includes illustrations of the Vikings Bodhvar, Olaf, Thor, Ingjald, Dveinn and Karle.





LES SCHTROUMPFS
LE BÉBÉ SCHTROUMPF

Encre de Chine pour la couverture de cet album, 12^{ème} album de la série, publié en 1984 aux éditions Dupuis.
Du lettrage, seul le titre de l'album est réalisé à l'encre de Chine, les autres mentions étant imprimées et collées.

Format : 34 x 24,7 cm. Encadrée.

40 000 — 60 000 €

En 1984, les Schtroumpfs sont connus dans le monde entier grâce au succès sans précédent des dessins animés réalisés par Hanna-Barbera. Dupuis et la SEPP décident alors de réaliser une version longue pour le grand écran de l'épisode d'Hanna-Barbera intitulé *Le Bébé Schtroumpf*. Face au succès remporté par les dessins animés, Peyo s'inquiète, souhaitant que ses personnages ne soient pas oubliés sur le plan éditorial. Il décide alors de se lancer dans la réalisation d'un album reprenant cette histoire, qui sortira conjointement avec le long métrage. Marc Wasterlain et Walthéry participent à l'aventure qui débute au mois d'octobre 1984. Cet album obtiendra un succès commercial sans précédent, s'écoulant très rapidement à plus d'un million d'exemplaires. Il marque le grand retour de Peyo après 4 ans d'absence.

Cette couverture est exceptionnelle à plus d'un titre car il s'agit de la seule couverture d'album concentrant autant de personnages majeurs : le Grand Schtroumpf, la Schtroumpfette, le Schtroumpf à Lunettes, le Schtroumpf Grognon, le Schtroumpf Farceur et le Bébé Schtroumpf. La composition est parfaite, l'expression de chaque personnage d'une grande justesse. Notons que quatre des six Schtroumpfs représentés ici figurent parmi les six personnages principaux du film « *The Smurfs in 3D* » de Raja Gosnell, sorti le 3 août 2011 au cinéma dans le monde entier.

THE SMURFS
BABY SMURF

Indian ink on paper. Front cover. Dupuis Publishing, 1984. 13,4 x 9,8 in.

In 1984, the Smurfs gained worldwide renown thanks to the unprecedented success of Hanna-Barbera animations. Dupuis and the SEPP (Publishing, Press and Publicity Organisation) decided to produce a feature length film for the cinema of the Hanna-Barbera episode called *The Baby Smurf*. Due to the sheer success of the animations, Peyo was concerned, hoping that his characters would not be forgotten in their original comic format. He decided to begin publication of an album charting their history, which would be released in parallel with the feature length production.

Marc Wasterlain and Walthéry were to take part in the adventure which began in October 1984. This album would achieve an unprecedented commercial success across the globe, with in excess of one million copies being sold in a relatively short space of time. It would mark the return of Peyo after four years of absence.

This cover is quite exceptional in more than one regard as it is the only album cover to include so many key characters: Papa Smurf, Smurfette, Brainy Smurf, Grouchy Smurf, Jokey Smurf and Baby Smurf.

The mix is perfect, the expression of each character is particularly well drawn. It should be observed that four of the six Smurfs appearing here are amongst the six main characters in the film "The Smurfs in 3D" by Raja Gosnell, released 3 August 2011 worldwide in cinemas.



**LES SCHTROUMPFS
LES SCHTROUMPFS NOIRS**

Encre de Chine pour la planche 16 de
cette histoire, première histoire de l'album
éponyme, 1^{er} album de la série, publié en 1963
aux éditions Dupuis.

Format : 43,5 x 32 cm. Encadrée.

40 000 — 60 000 €

L'espace habituellement dévolu aux trois
premiers strips est ici constitué d'une seule
case, véritable œuvre d'art à part entière !
Les 10 derniers Schtroumpfs non contaminés,
armés de simples soufflets, protègent l'entrée
du village face à l'attaque des Schtroumpfs
Noirs arrivant de toutes parts. De nombreux
Schtroumpfs Noirs sont partiellement hors-
champs, renforçant l'idée de surnombre et
le déséquilibre des forces en présence. Nous
en dénombrons 25 mais, la communauté
étant alors de 99 Schtroumpfs, nous pouvons
en imaginer 89 en tout. L'angle de vue en
plongée est implacable et laisse peu d'espoir
quant à l'issue de la bataille. Le choix des
cadres et angles de vues est d'une grande
justesse et d'une grande inventivité, digne des
grands cinéastes. Le désordre qui s'ensuit, de

contaminations en guérisons est exceptionnel
d'inventivité et d'humour.

Une planche magnifique et exceptionnelle
à plus d'un titre, et la plus grande case de
toute cette histoire. Les grandes cases sont
très rares dans la série et ont toujours une
signification particulière, permettant ici de
souligner le côté dramatique et désespéré de
la situation. Pièce de musée !

Les Schtroumpfs Noirs ont d'abord vu le jour
sous la forme d'un mini-récit publié dans le
journal Spirou n°1107 en 1959. 5 autres mini-
récits verront ensuite le jour jusqu'en 1962.

Cette histoire est la première aventure des
Schtroumpfs, sans la présence de Johan et
Pirlouit. Elle marque l'avènement de cette
série en tant que telle, qui connaîtra par la
suite le succès planétaire qu'on lui connaît.
Devant le succès public immédiat de ces
nouveaux petits personnages, Peyo redessina
complètement ces mini-récits à partir de 1962,
afin de les adapter au format album. Peyo dira
lui-même « j'ai redessiné les épisodes parus
sous forme de mini-récits pour les adapter
au format album. Francis m'a aidé dans cette
tâche ». Francis Bertrand dit Francis, futur
dessinateur de la série *Marc Lebut et son
voisin*, est l'un des tout premiers assistants
de Peyo, avant même l'arrivée de Walthéry en
1963. Francis n'a vraisemblablement réalisé
pour cet album que l'encrage des décors et le
lettrage.

THE SMURFS

THE BLACK SMURFS (THE PURPLE SMURFS)
Indian ink on paper, plate 16.
Publishing, 1963. 17,2 x 12,6 in.

This is a quite magnificent and exceptional
strip in more than one regard, and has the
largest panel in the entire story. Large panels
are extremely rare in the series and have always
held a particular significance, here showing the
drama and despair of the situation. A rare piece
indeed!

The Black Smurfs first came about in the form
of a short story published in Spirou number
1107 in 1959. Five further short stories would
then be released before 1962. This is the first
adventure of the Smurfs without Johan and
Peewit. It marks the very beginning of the
series in its own right, which would then go on
to have the worldwide success we know today.
Due to the immediate success of these new
small characters, Peyo would completely redo
these short stories after 1962, in order to adapt
them into album format. Peyo himself stated "I
redrew the episodes appearing in short story
format so as to adapt these to album format.
Francis assisted me in this". Francis Bertrand,
known simply as Francis, future illustrator of
the Marc Lebut et son voisin series, was one
of Peyo's very first assistance, even before the
arrival of Walthéry in 1963. For this album,
Francis in all likelihood only completed the
illustration of surroundings and wording.



LES SCHTROUMPFS LES SCHTROUMPFS NOIRS

Encre de Chine pour la planche 14 de
cette histoire, première histoire de l'album
éponyme, 1^{er} album de la série, publié en 1963
aux éditions Dupuis.

Format : 43,6 x 31,9 cm. Encadrée.

40 000 — 60 000 €

Exceptionnel passage de cette histoire où après
de nombreux essais, le Grand Schtroumpf
parvient à trouver un antidote dans le pollen
de Tubéreuse, permettant de ramener les
Schtroumpfs Noirs à leur couleur et à leur
caractère initial. Cette planche est marquée
par une insoutenable tension dramatique dans
les deux premiers strips, par un dénouement
heureux dans les deux suivants avant de se
terminer sur une touche d'humour bienvenue.
Le Schtroumpf tenant un coquelicot dans la
dernière case servira d'inspiration à Pierre
Culliford pour la couverture de l'album.

De nombreuses personnes se sont interrogées
sur la couleur « noire » choisie par Peyo pour
les Schtroumpfs du même nom. Les Studios
Hanna-Barbera les feront violets « The Purple
Smurfs », pour des questions raciales, afin
qu'ils ne puissent en aucun cas être identifiés
ou assimilés à la communauté noire. Le choix
de la couleur noire était tout simplement une
évidence graphique. C'était la seule solution
pour Peyo, qui n'a jamais travaillé ses planches
en couleur, de pouvoir rendre directement
lisible et de marquer clairement l'opposition
entre les Schtroumpfs piqués par la mouche
« Bzz » et les autres. Sans cela, les planches
de cette aventure n'auraient pas eu cette
lisibilité immédiate opposant le « blanc » des
Schtroumpfs au noir des Schtroumpfs Noirs.

THE SMURFS
THE BLACK SMURFS (THE PURPLE SMURFS)
Indian ink on paper, plate 14. Dupuis
Publishing, 1963. 17,2 x 12,6 in.

This is an exceptional extract from this story
where, after many attempts, Papa Smurf
manages to find an antidote from pollen of the
tuberose, allowing the Black Smurfs to regain
their original colour and character. This strip
is marked by the unbearable drama, in the first
two phases, which eventually leads to a happy
ending in the final two, prior to ending with a
much welcome dose of humour. The Smurf
holding a poppy in the final panel would serve
as inspiration to Pierre Culliford for design of
the album cover.

Many questions were asked about why "black"
was used by Peyo for the colour of the Smurfs'
skin in the album of the same name. Hanna-
Barbera Studios would instead change this to
purple, in "The Purple Smurfs", for racial
reasons, so that the Smurfs may not be identified
or assimilated with the black community. The
choice of the colour black was quite simply
for graphical reasons. It was the only solution
available to Peyo, who had never illustrated in
colour, and so had only this choice in clearly
and legibly marking the contrast between the
Smurfs who were stung by the "Bzz" fly and
the others. Without this, the illustrations in this
adventure would not have had this immediate
legibility contrasting the "white" of Smurfs with
the black of the Black Smurfs.



217
PEYO Pierre Culliford dit
(1928-1992)

LES SCHTROUMPFS LES SCHTROUMPFS NOIRS

Encre de Chine pour la planche 5 de cette histoire, première histoire de l'album éponyme, 1^{er} album de la série, publié en 1963 aux éditions Dupuis.

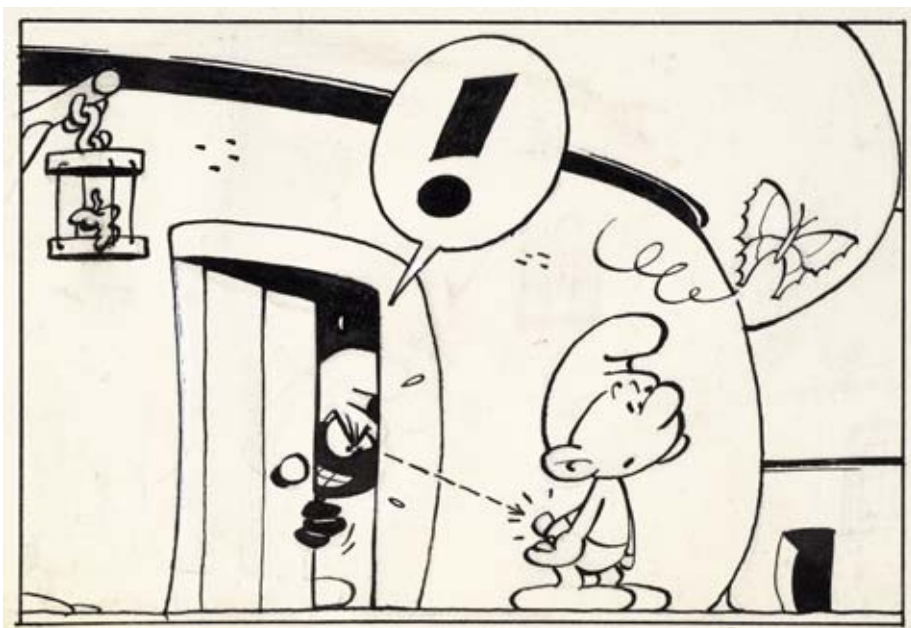
Format : 43,6 x 32,1 cm.

40 000 — 60 000 €

Exceptionnelle planche où sont présents tous les protagonistes de cette histoire. Il s'agit de la première transformation en Schtroumpf Noir, de Schtroumpf à Schtroumpf, par le seul fait de mordre la petite queue. Cette séquence est l'une des plus représentatives de cette histoire. La première case du 3^{ème} strip est l'une des plus connues de la série et l'une des plus belles.

THE SMURFS
THE BLACK SMURFS (THE PURPLE SMURFS)
Indian ink on paper, plate 5. Dupuis Publishing, 1963. 17.2 x 12.6 in.

This is an exceptional panel in which the protagonists of this story are shown. This is the very first transformation in the Black Smurf, from Smurf to Smurf, after having been stung. This is one of the most characteristic sequences of this story. The first panel in the 3rd strip is one of the most recognised, and most wonderful, in the series.



LES SCHTROUMPFS LE VOLEUR DE SCHTROUMPFS

Encre de Chine pour la planche 3 de cette histoire, troisième histoire de l'album « Les Schtroumpfs Noirs », 1^{er} album de la série, publié en 1963 aux éditions Dupuis.

Format : 43,6 x 32,1 cm. Encadrée.

30 000 — 50 000 €

Cette histoire fut d'abord publiée dans le journal Spirou n°1130 en 1959 sous la forme d'un mini-récit puis redessinée en 1962 pour la publication en album Dupuis, comme seconde histoire de l'album *Les Schtroumpfs Noirs*. Ce court récit marque la première apparition du sorcier Gargamel et de son célèbre chat Azraël. Il s'agit ici de la seconde planche avec Gargamel et de sa toute première confrontation avec les Schtroumpfs. C'est un passage historique où le Schtroumpf à Lunettes est également représenté pour la première fois, avant même son rôle important dans *Le Schtroumpfissime*. Les Schtroumpfs jusqu'alors n'avaient eu à faire face qu'à un seul ennemi humain, Monulf, ils devront dès lors compter avec Gargamel. De la même manière que pour *Les Schtroumpfs Noirs*, il est vraisemblable que le dessinateur Francis ait participé à l'encrage de ces planches pour le décor et le lettrage.

THE SMURFS THE SMURFNAPPER

Indian ink on paper, plate 3. Third story from the album "The Black Smurfs", Dupuis publishing, 1963. 17,3 x 12,6 in.

This story was first published in Spirou number 1130 in 1959, in the form of a short story. It was once more published in 1962 for the Dupuis album publication in the following year, as the second story in the album named *The Black Smurfs*. This story represents the very first appearance of the wizard Gargamel and his infamous cat Azrael. This is the second strip showing Gargamel and his very first encounter with the Smurfs. It is a quite historic passage where Brainy Smurf additionally appears for the first time, even before his important role in *The King Smurf*. Until this time, the Smurfs had only ever had to face one human enemy, Monulf, and would now have another in the shape of Gargamel. In the same manner as in *The Black Smurfs*, it is likely that the illustrator Francis was involved in the surroundings and words in these panels.



LES SCHTROUMPFS
LE VOLEUR DE SCHTROUMPF

Encre de Chine pour la planche 5 de cette histoire, troisième histoire de l'album « Les Schtroumpfs Noirs », 1^{er} album de la série, publié en 1963 aux éditions Dupuis.

Format : 43,6 x 31,9 cm. Encadrée.

30 000 — 50 000 €

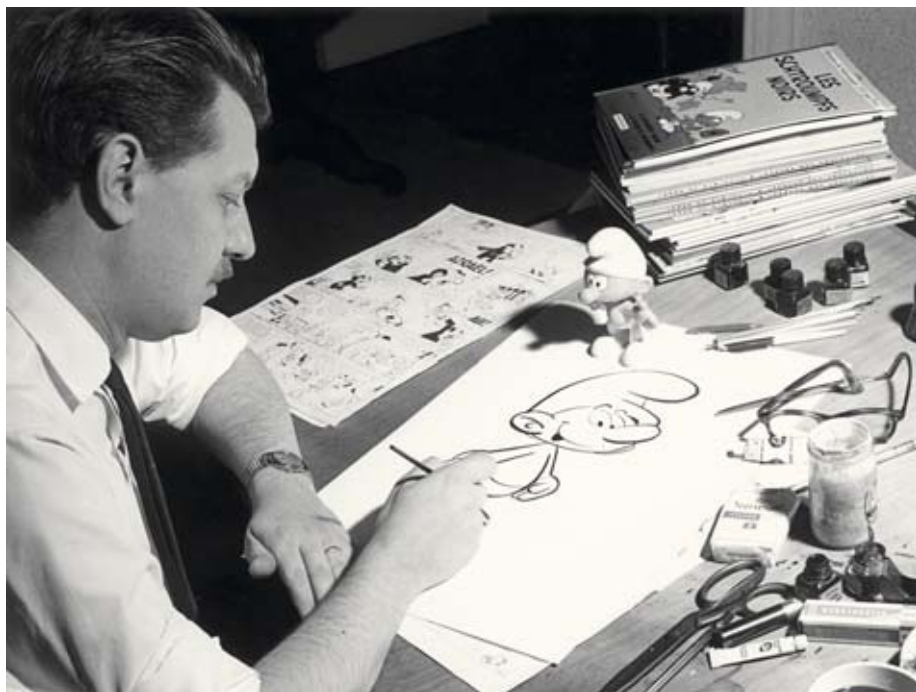
Exceptionnelle planche où les 3 premiers strips se déroulent chez Gargamel dans une ambiance lourde de menaces ; les 2 derniers strips au village Schtroumpfs montrent l'entraide et la mobilisation rapide de toute la communauté, commandée par le Grand Schtroumpf, pour venir en aide au Schtroumpf prisonnier. Une planche donc magistralement construite opposant deux ambiances, deux espaces temps et deux situations diamétralement opposées. Une leçon de construction graphique d'une planche, derrière une simplicité et une évidence apparentes, au profit de la narration et de l'émotion.

THE SMURFS
THE SMURFNAPPER

Indian ink on paper, plate 5. Third story from the album "The Black Smurfs", Dupuis publishing, 1963. 17,3 x 12,6 in.

This is an exceptional strip where the first three parts take place at the home of Gargamel, amidst a threatening atmosphere; and the final two sections take place in the Smurfs' village, showing the mutual aid and rapid assistance of the entire community, as requested by Papa Smurf, so as to help the Smurf taken prisoner. This is a quite majestically constructed strip which opposes two vastly differing atmospheres, two time spaces and two diametrically opposite situations. This is a lesson in constructing comic art illustrations, behind the clear simplicity, which favours the narrative and emotion.

Pierre Culliford en 1963.
Sur son bureau, la planche présentée à la vente.



LES SCHTROUMPFES LA SCHTROUMPFETTE

Encre de Chine pour la planche 28 de cet album, 3^{ème} album de la série, publié en 1967 aux éditions Dupuis. Signée.
Prépubliée dans le journal Spirou n°1472.
Format : 43 x 33 cm. Encadrée.

30 000 — 50 000 €

La Schtroumpfette est à l'origine une création de Gargamel, expliquant pour beaucoup tant son aspect physique initialement peu séduisant que sa fragilité psychologique. Son arrivée parmi les Schtroumpfs suscite d'abord la curiosité, puis l'agacement et bientôt même la méchanceté de l'ensemble de la communauté.

La Schtroumpfette est alors touchante et attire notre sympathie. Rejetée par toute la communauté, elle finira par accepter une opération de « chirurgie esthétique » menée avec brio par le Grand Schtroumpf. Si Gargamel a échoué dans son projet, le Grand Schtroumpf, sans le faire exprès, amène par cette transformation radicale la discorde et la

division au sein du village Schtroumpf ; celle-ci même que souhaitait provoquer Gargamel. En effet, tous les Schtroumpfs tombent simultanément amoureux de la nouvelle Schtroumpfette. Cette planche illustre à merveille la naissance de tous ces sentiments et états nouveaux pour les Schtroumpfs, que sont notamment le romantisme, l'amour ou les sentiments amoureux, la séduction ou le désir de plaire, la timidité, la jalousie ou encore la tristesse liée à l'échec et au rejet. Les Schtroumpfs vont à ce moment précis de leur histoire se révéler être de vrais petits mâles mais également de grands romantiques et sentimentaux, maîtrisant avec brio les codes les plus traditionnels de la séduction, du bouquet de fleurs au coucher de soleil. Même le Schtroumpf à Lunettes offrira un bouquet à la Schtroumpfette ! L'humour est ici exacerbé par le fait que la communauté entière tombe simultanément amoureuse de la même personne. La Schtroumpfette, elle, concentre tous les défauts et travers de la gent féminine, jusque dans l'effroi qu'elle ne peut dissimuler quand elle voit le Schtroumpf à Lunettes venant vers elle un bouquet dans le dos ! La case finale annonce magistralement et poétiquement la discorde et la division à venir.

THE SMURFS THE SMURFETTE

Indian ink on paper, plate 28. Dupuis Publishing, 1967. Publication: Newspaper Spirou n°1472, 1966. 17,3 x 13,4 in.

Smurfette was a creation by Gargamel, which for many goes some way to explaining her initially unattractive physical appearance in addition to her psychological fragility. Her arrival in the Smurf community was first met with curiosity, followed by annoyance and soon even mistrust from the entire community.

Smurfette is very touching and we eventually harbour a great deal of sympathy towards her. Rejected by the entire community, she would eventually accept to undergo "aesthetic surgery" which was conducted expertly by Papa Smurf. Whilst Gargamel failed in his plan, Papa Smurf, without having done so on purpose, spreads division and disagreement through the Smurf village by this radical transformation; which was the ultimate goal of Gargamel. All of the Smurfs fall in love with Smurfette instantaneously. This strip wonderfully illustrates the origins of these newfound emotions and feelings within the Smurf community, namely romance, love or feelings of love, seduction, desire to please, shyness, jealousy and even sadness due to failure or rejection. At this precise moment in their history, the Smurfs would show themselves to be true males, as well as romantics and sentimentalists, wonderfully controlling the most traditionalist rules of seduction, from offering bouquets of flowers to moments under the sunset. Even Brainy Smurf would offer a bouquet of flowers to Smurfette!

Humour is illustrated here as the entire Smurf community simultaneously falls in love with the same individual. As for the Smurfette, she embodies the spectrum of human flaws through the role as belonging to the fairer sex, as shown when she fails to hide her dismay when she sees Brainy Smurf offer her a bouquet of flowers behind her back! The final panel majestically, and rather poetically, shows the future disagreement and division.



LES SCHTROUMPFS LA SCHTROUMPFETTE

Encre de Chine pour la planche 31 de cet album, 3^{ème} album de la série, publié en 1967 aux éditions Dupuis.
Prépubliée dans le journal Spirou en 1966.
Format : 43,5 x 33,5 cm. Encadrée.

30 000 — 50 000 €

Dans cette planche, la zizanie, la jalousie et la division s'installent dans le village schtroumpf suite au désir conjoint de tous les Schtroumpfs de plaire à la Schtroumpfette. La première grande case est particulièrement éloquent, même le Schtroumpf à Lunettes coupe la parole au Grand Schtroumpf pour tenter d'obtenir les faveurs de celle-ci. Le plan de Gargamel fonctionne, la Schtroumpfette parvient à faire naître la discorde et à créer des sentiments « jusqu'alors inconnus » chez les Schtroumpfs. La naïveté des Schtroumpfs – incarnée ici par le Schtroumpf le plus naïf (le Schtroumpf Poète) – est accentuée par le caractère machiavélique et manipulateur de la Schtroumpfette. Le Schtroumpf Poète finira par exaucer le souhait de la Schtroumpfette, mettant ainsi tout le village en péril. Sont ici représentés tous les Schtroumpfs identifiables : le Grand Schtroumpf, le Schtroumpf Farceur, le Schtroumpf Grognon, le Schtroumpf à Lunettes, le Schtroumpf Musicien, le Schtroumpf Poète et bien sûr la Schtroumpfette.

THE SMURFS
THE SMURFETTE
Indian ink on paper, plate 31. Dupuis Publishing, 1967. Publication: Newspaper Spirou n°1472, 1966. 17,3 x 13,4 in.

In this strip, ill-feeling, jealousy and division take root in the Smurf village following the communal desire of the Smurfs to please Smurfette. The first large panel is particularly eloquent, even Brainy Smurf interrupts Papa Smurf to try and receive favours from her. Gargamel's plan seems to be working as Smurfette manages to sow disagreement and create "previously unknown" emotions in the Smurfs. The naivety of the Smurfs – embodied by the most naïve of all (Poet Smurf) – is accentuated by the Machiavellian and manipulating character of Smurfette. Poet Smurf will eventually accomplish Smurfette's wish, thereby placing the entire village in danger. All recognisable Smurfs are represented here : Papa Smurf, Jokey Smurf, Grouchy Smurf, Brainy Smurf, Harmony Smurf, Poet Smurf and of course Smurfette.



222
PEYO Pierre Culliford dit
(1928-1992)

LES SCHTROUMPFS LE SCHTROUMPFISSIME

Encre de Chine pour la planche 15 de cet album, 2^{ème} album de la série, publié en 1965 aux éditions Dupuis. Signée à l'encre de Chine.

Prépubliée dans le journal Spirou n°1389 en 1964.

Format : 43,5 x 32 cm. Encadrée.

30 000 — 50 000 €

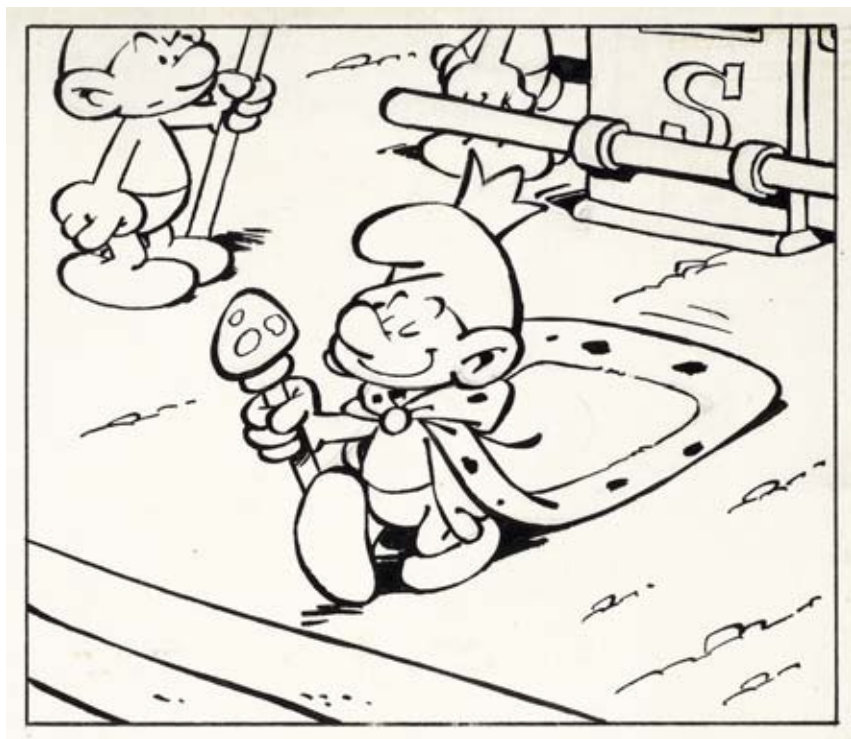
Probablement l'une des planches les plus emblématiques de cet album, marquée par la grande case représentant le palais du Schtroumpfissime et par l'arrivée du Schtroumpfissime avec couronne, sceptre et cape d'hermine. La tournure en dérision du pouvoir autocratique est d'une immense finesse, jusque dans les applaudissements du Schtroumpf à Lunettes. Il s'agit d'une des seules fables à connotation politique de toute l'œuvre de Peyo, avec *Schtroumpf Vert et Vert Schtroumpf*. Le *Schtroumpfissime* est également un des albums charnières des Schtroumpfs puisqu'il s'agit de la première grande aventure en 40 planches de cette communauté. Peyo a pour cette occasion été aidé par Claude de Ribaupierre dit Derib, le futur dessinateur de *Buddy Longway* et *Yakari*. Derib ne participera sur cet album qu'à l'encrage et aux décors.

THE SMURFS KING SMURF

Indian ink on paper, plate 15. Dupuis Publishing, 1965. Publication: Newspaper Spirou n°1389, 1964. 17 x 12,6 in.

This is probably one of the most emblematic strips from this album, as demonstrated by the large panel representing the palace of the King Smurf and the arrival of King Smurf with a crown, sceptre and ermine cape. The derisory play on autocratic power is wonderfully illustrated, even down to the applause of Brainy Smurf. This is one of the only tales with political connotations from all of Peyo's body of work, along with *Smurf versus Smurf*.

The King Smurf is also one of the pivotal Smurf albums since it was the first 40 strip adventure of the community. For this album, Peyo was assisted by Claude de Ribaupierre known as Derib, the future illustrator of *Buddy Longway* and *Yakari*. Derib would only participate in layout and decor for this album.



Encre de Chine pour la planche 22 de cet album, 6^{ème} album de la série, publié en 1970 aux éditions Dupuis. Signée.
Prépubliée dans le journal Spirou n°1631.
Format : 43 x 33 cm. Encadrée.

30 000 – 50 000 €

L'album *Le CosmoSchtroumpf* part d'une idée assez simple. Les Schtroumpfs vivent dans un monde inaccessible aux humains, le Pays Maudit, mais un jour, un Schtroumpf veut découvrir d'autres planètes alors même que le monde autour du Pays Maudit leur est quasiment inconnu. Cela étant impossible, les Schtroumpfs vont l'endormir et remonter sa fusée dans le cratère d'un

volcan, créant un autre micro-univers hors du monde au sein même de ce pays pourtant lui-même imaginaire. Dans plusieurs albums, les Schtroumpfs souhaitent découvrir de nouveaux horizons mais ici, ça sera l'occasion de créer du merveilleux et de l'étrange au sein même d'une série qui est déjà tout entière tournée vers ces concepts.

Cette planche marque l'arrivée dans le cratère des Schtroumpfs et de la fusée, le montage de cette dernière et l'installation du Cosmoschtroumpf endormi aux commandes. Elle développe aussi l'idée géniale du Grand Schtroumpf de transformer la communauté en une nouvelle communauté, celle des Schlips. Pour cela, rien de plus simple, un simple breuvage fera l'affaire. Cette planche prouve s'il en était besoin jusqu'où sont capables d'aller les Schtroumpfs pour faire vivre ses rêves à un de leurs camarades afin de le rendre heureux !

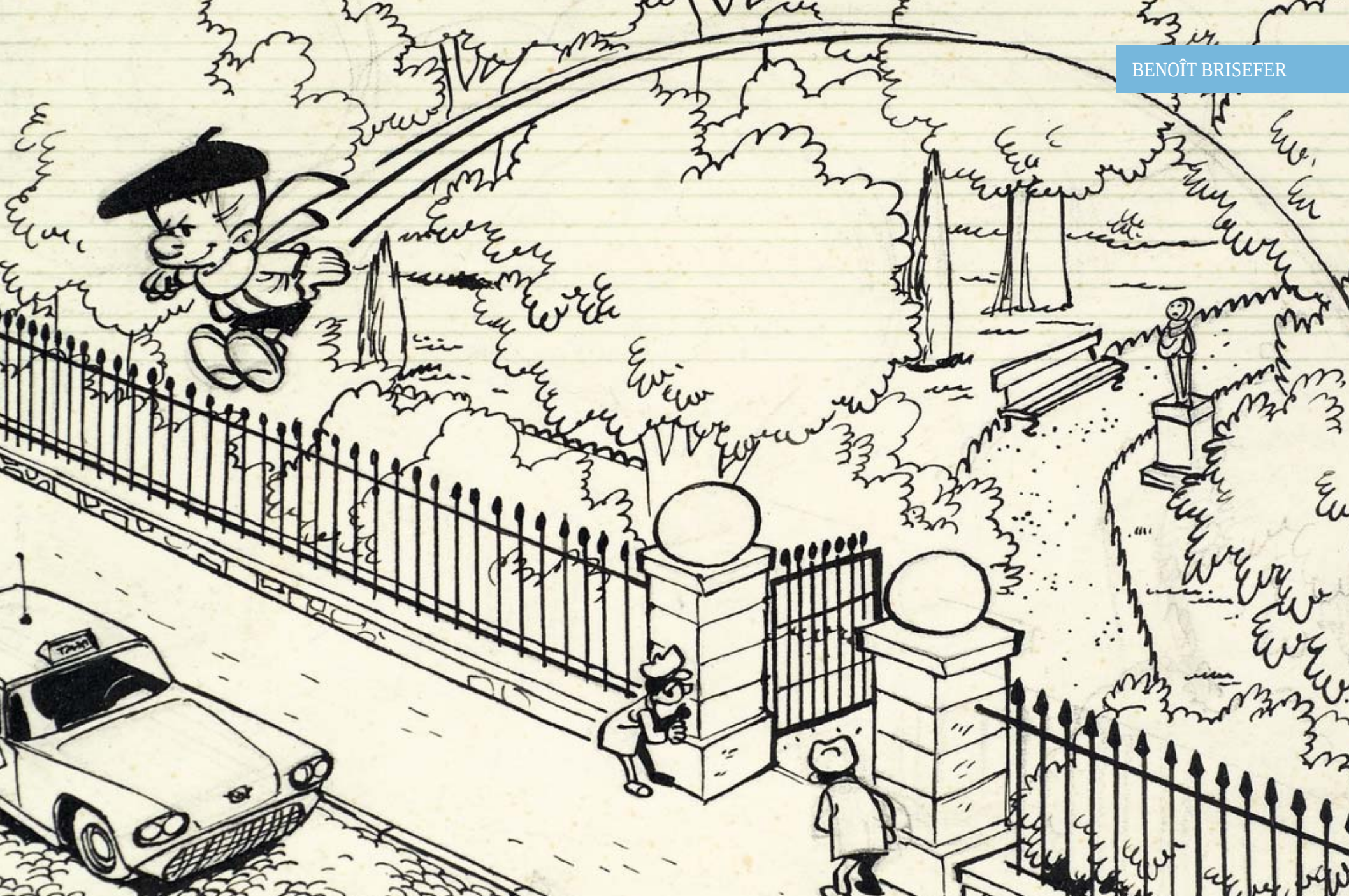
Indian ink on paper, plate 22. Dupuis
Publishing, 1970. Publication: Newspaper
Spirou n°1631, 1969. 17.3 x 13 in.

The album entitled *The Astromurf* is based on a relatively simple idea. The Smurfs inhabit a world which is inaccessible to humans, the Cursed Country, but one day a Smurf wants to discover other planets, even though the world around them outside of the Cursed Country is almost unknown.

As this was impossible, the Smurfs would put him to sleep and send his rocket to the crater of a volcano, creating another micro-universe outside of this world, but within the very imaginary country where they lived. In several albums, the Smurfs wanted to discover new horizons, but this was the chance where they would create mystery and a strange new world in a series of comics which were already set amidst a world of mystery and strange surroundings.

This series marks the arrival of the Smurfs in the crater and their rocket, as well as its assembly and the installation of the Astrosmurf asleep at the controls. It also develops the general idea of Papa Smurf to transform the community into a new community, the Schlips. To do this, there could be nothing simpler than a potion. This strip is proof, if it were needed, of the capabilities of the Smurfs in allowing their comrades to live out their dreams so as to ensure happiness!





**BENOÎT BRISEFER
LES TAXIS ROUGES**

Encre de Chine pour la planche 51 de cet album, 1^{er} album de la série, publié en 1962 aux éditions Dupuis.

Prépubliée dans le journal Spirou n°1221 en 1960.

Format : 43 x 32 cm. Encadrée.

25 000 — 35 000 €

Benoît Brisefer est l'antithèse des super-héros à l'américaine. Lorsque le petit et frêle Benoît Brisefer porte à bout de bras une voiture, l'exploit nous paraît nettement plus exceptionnel que lorsque le bodybuildé Superman fait de même (couverture de la revue Superman n°19, 1942). Le contraste entre la petitesse de Benoît et l'énormité de la voiture est saisissant, une grande case était nécessaire pour l'accentuer. La touche de morale insufflée par la maîtresse d'école est en total contraste avec la violence et la tension de l'action. Tout l'univers et tous les codes de la série sont concentrés dans cette planche, la plus exceptionnelle de cet album. La case 3 sera d'ailleurs réinterprétée pour devenir la couverture de l'album.

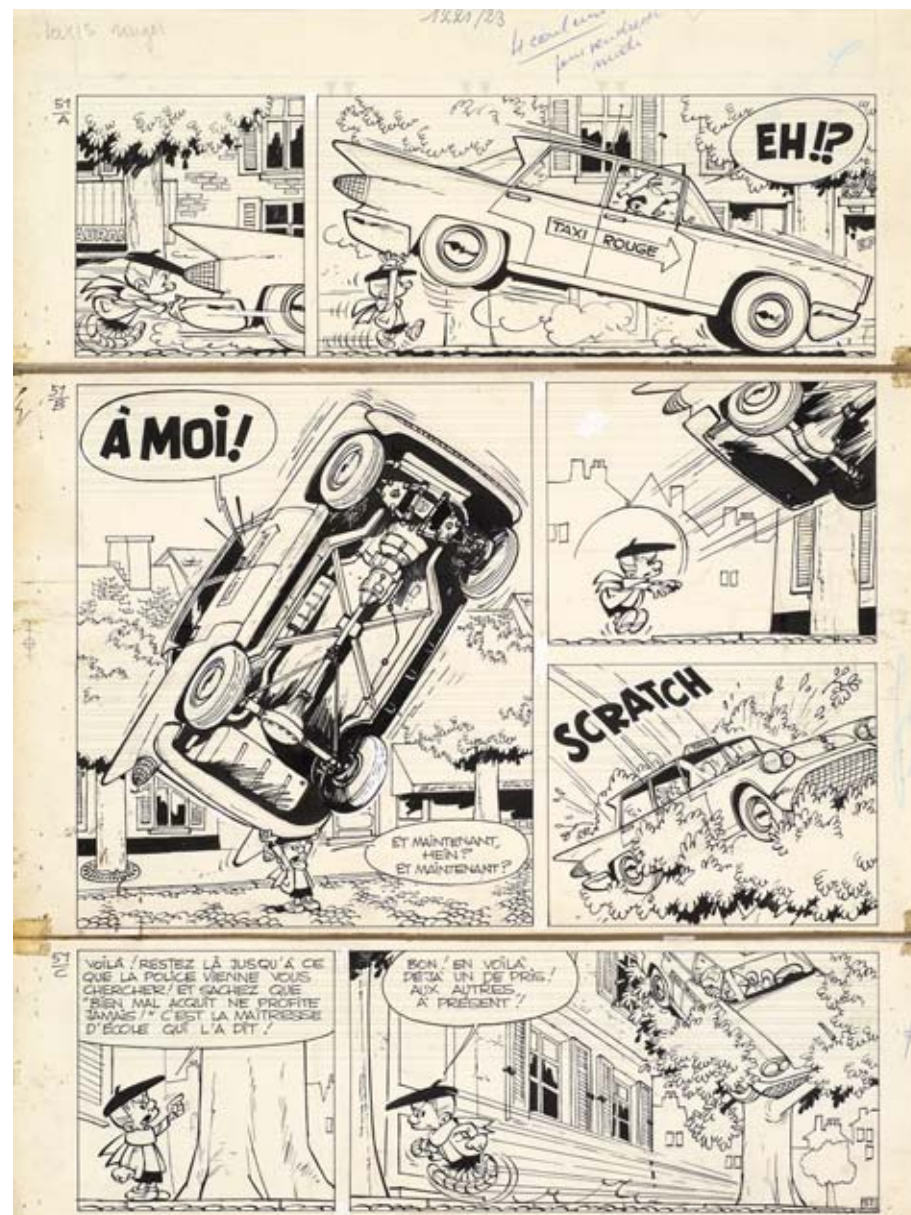
Peyo n'ayant plus le temps nécessaire pour mener à bien conjointement toutes ses séries et n'étant pas non plus très familier des décors urbains, s'adjoindra l'aide de Willy Maltaite alias Will – le dessinateur de *Tif et Tonde* et *Isabelle* – pour le dessin des décors urbains des deux premiers albums de la série. Ces arrière-plans restent toujours très discrets, permettant la mise en lumière de l'action et la valorisation du dessin de Peyo.

**BENOÎT BRISEFER (STEVEN STRONG)
THE RED CABS**

Indian ink on paper, plate 51. Dupuis Publishing, 1962. Publication: Newspaper Spirou n°1221, 1960. 17 x 12,6 in.

Benoît Brisefer is the antithesis of the typical American superhero. When the small and frail Benoît Brisefer lifts a car with one hand, the exploit seems all the more exceptional than when the muscly Superman does likewise (cover of Superman no. 19, 1942). The stark contrast between the tiny Benoît and the enormous car is striking, a large panel was necessary to accentuate this. The touch of morale given by the school teacher is in total contrast to the violence and tension of the action. The entire world of Benoît, and all of the codes in the series, are focused into this one panel, the most exceptional of the album. The third panel was additionally reinterpreted to become the album cover.

As Peyo no longer had sufficient time to complete all of his comic series together, and no longer being so familiar with urban surroundings, he would recruit the assistance of Willy Maltaite, aka Will – the illustrator of *Tif et Tonde* and *Isabelle* – for the urban illustrations in the first two albums of the series. The backdrops remain rather discrete, allowing the action to take to the fore and to emphasise Peyo's illustrations.



225
PEYO Pierre Culliford dit
(1928-1992)

BENOÎT BRISEFER LES TAXIS ROUGES

Encre de Chine pour la planche 52 de cet album, 1^{er} album de la série, publié en 1962 aux éditions Dupuis. Les 2 planches se suivent, formant un magnifique diptyque. Prépubliée dans le journal Spirou n°1222 en 1960.

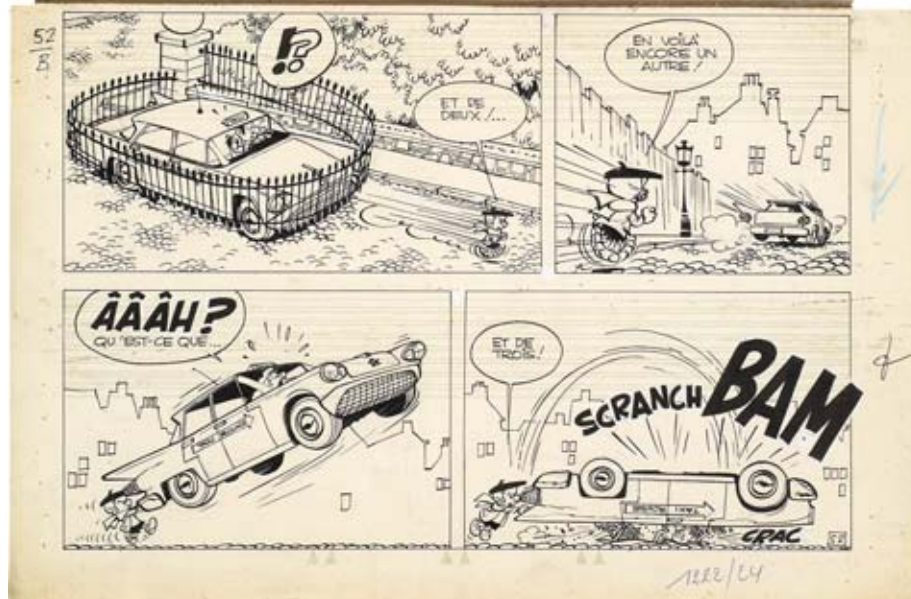
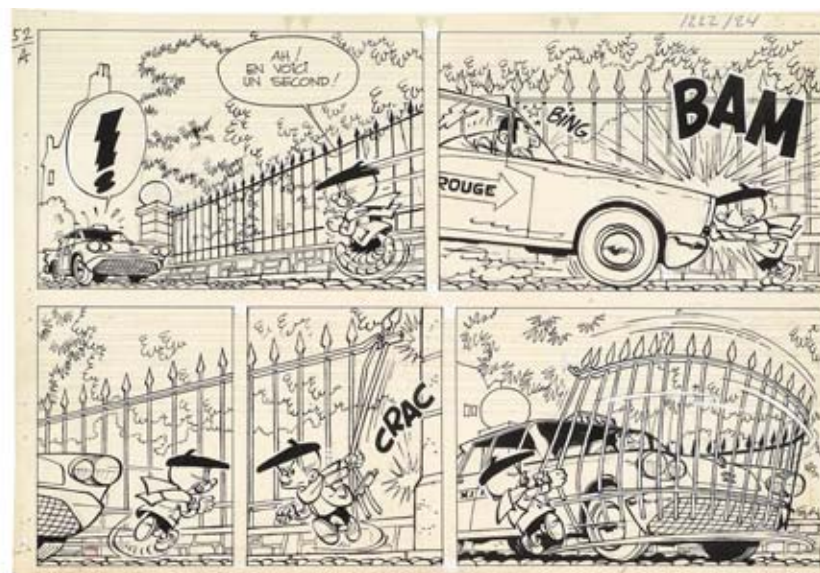
Format : 40,5 x 29 cm. Encadrée.

25 000 — 35 000 €

Cette seconde planche d'action des *Taxis Rouges* complète parfaitement la planche précédente sans la répéter. Après avoir mis hors d'état de nuire un premier taxi rouge, il s'attaque ici à deux autres taxis, de manière spectaculaire et tout à fait étonnante. Toute la spécificité de ce petit super-héros est à nouveau omniprésente dans cette planche où Benoît fait preuve d'une force exceptionnelle sans nous dévoiler aucune de ses faiblesses ni sa fragilité.

BENOÎT BRISEFER (STEVEN STRONG)
THE RED CABS
Indian ink on paper, plate 52. Dupuis Publishing, 1962. Publication: Newspaper Spirou n°1222, 1960. 15,7 x 11,4 in.

The second action strip from *The Red Cabs* perfectly complements the previous strip without, however, being a simple repetition. After having stopped one red cab from being dangerous, here we see him set about another two cabs, in a rather spectacular and surprising manner. The particularity of this mini super hero is once more ever present in this panel where Benoît shows an exceptional degree of strength totally lacking in weakness or fragility.



**BENOÎT BRISEFER
LES TAXIS ROUGES**

Encre de Chine pour la planche 21 de cet album, 1^{er} album de la série, publié en 1962 aux éditions Dupuis.
Prépubliée dans le journal Spirou n°1200 en 1960.

Format : 43,5 x 31,8 cm. Encadrée.

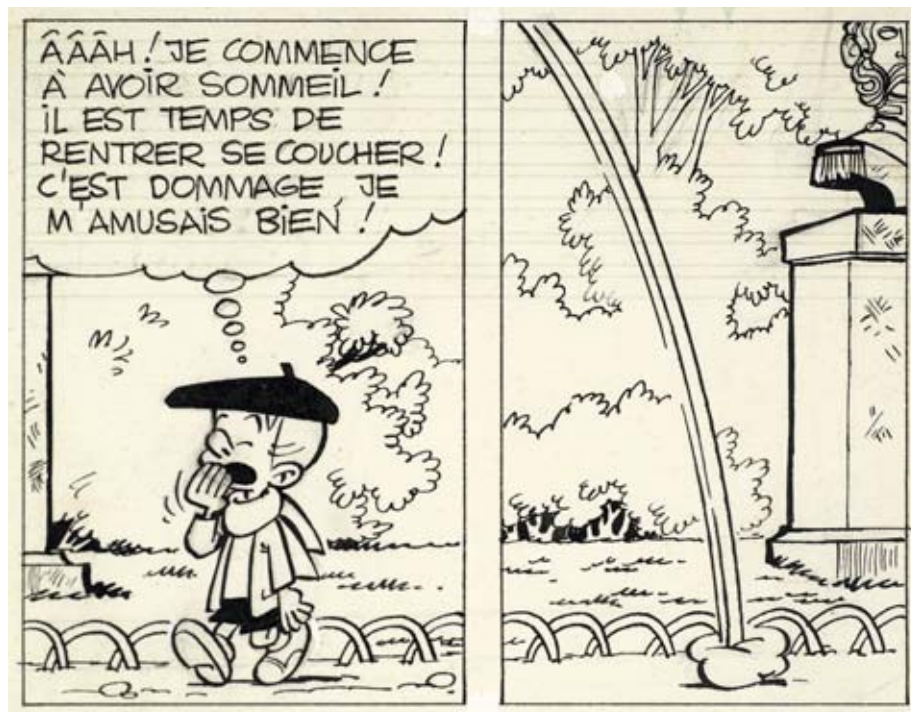
25 000 — 35 000 €

Cette planche nous montre ici certaines des limites et faiblesses de Benoît Brisefer qui, bien qu'étant doté de super-pouvoirs, n'en a pas moins besoin de sommeil. Tout au long des albums de la série, le thème du sommeil sera souvent repris afin de ralentir le rythme de la narration et de l'action et d'attirer plus encore la sympathie des lecteurs. Sont ici présents tous les principaux protagonistes de l'histoire, Benoît Brisefer, le directeur des Taxis Rouges Monsieur Poilonez, le gardien de parc, un taxi rouge et divers conducteurs de ces mêmes taxis. Le premier strip est exceptionnel, tout entier consacré à Benoît Brisefer, le second est centré sur les « mauvais » de l'histoire, les deux derniers montrent un Benoît Brisefer très pertinent dans sa faculté de jugement, présent dans chaque case. Les décors urbains réalisés par Will sont à nouveau très discrets et ne font que mettre en valeur le dessin de Peyo et l'expressivité de son héros.

**BENOÎT BRISEFER (STEVEN STRONG)
THE RED CABS**

Indian ink on paper, plate 21. Dupuis Publishing, 1962. Publication: Newspaper Spirou n°1200, 1960. 17,2 x 12,6 in.

This strip shows us some of the limits and weaknesses of Benoît Brisefer who, although possessing super powers, still needs to get his sleep. Throughout the albums in this series, the theme of sleep would often be used to slow down the rhythm of the action and to gain the sympathy of readers. Here we can see all of the protagonists of the story, Benoît Brisefer, the director of the red cabs Mr. Poilonez, the park warden, a red taxi and various drivers of these cabs. The first strip is exceptional, and is entirely dedicated to Benoît Brisefer, the second focuses on the "baddies" in the story, the last two showing a very accurate Benoît Brisefer in his judgement, as seen in each panel. The urban surroundings as illustrated by Will are once more very discreet and only serve to emphasise Peyo's illustrations and the expressions of his heroes.



227
PEYO Pierre Culliford dit
(1928-1992)

BENOÎT BRISEFER MADAME ADOLPHINE

Encre de Chine pour la planche 12 de cet album, 2^{ème} album de la série, publié en 1965 aux éditions Dupuis.

Prépubliée dans le journal Spirou n°1297 en 1963.

Format : 41,8 x 30 cm. Encadrée.

25 000 — 35 000 €

Fait rare dans la série Benoît Brisefer, Benoît rentre ici de l'école accompagné d'une camarade de classe qu'il semble apprécier. Comme toujours, Benoît est finalement incompris et rejeté par cette jeune fille, accusé à tort d'être un « menteur ! ». L'humour si cher à Peyo réside ici dans la dualité de Madame Adolphine ; Benoît croisant un jour le robot créé sur le modèle de Madame Adolphine, le lendemain la vraie Madame Adolphine. Cette dernière ne sachant rien des événements de la veille plonge Benoît dans le désarroi le plus complet. Bien que de bonne foi, il n'y comprend plus rien. Benoît Brisefer est dans cette planche un vrai petit garçon tout en fragilité, renforçant notre affection pour ce héros si touchant.

BENOÎT BRISEFER (STEVEN STRONG)

MRS ADOLPHINE

Indian ink on paper, plate 12. Dupuis

Publishing, 1965. Publication: Newspaper Spirou n°1297, 1963. 16,5 x 11,8 in.

This is quite a rare occurrence in the series of Benoît Brisefer albums, as Benoît returns home from school with a classmate with whom he seems to get along well. As always, Benoît is eventually misunderstood and rejected by this young girl, wrongly accusing him of being a "liar!" The humour which Peyo holds so dear is again present here in the duality of Mrs. Adolphine ; with Benoît one day coming across the robot created as a likeness of Mrs. Adolphine, and the next day meeting the real Mrs. Adolphine. As the real Mrs. Adolphine knows nothing of the previous day's events, Benoît is plunged into absolute disarray and confusion. Although he acts in good faith, he no longer understands. In this strip we see that Benoît Brisefer is a real boy who can be fragile, which bolsters our affection for this ever so touching hero.



BENOÎT BRISEFER**LE CIRQUE BODONI**

Encre de Chine et crayon bleu pour la couverture de cet album, 5^{ème} album de la série, publié en 1971 aux éditions Dupuis. Signée par Peyo et par Walthéry.

Format : 40 x 29,4 cm. Encadrée.

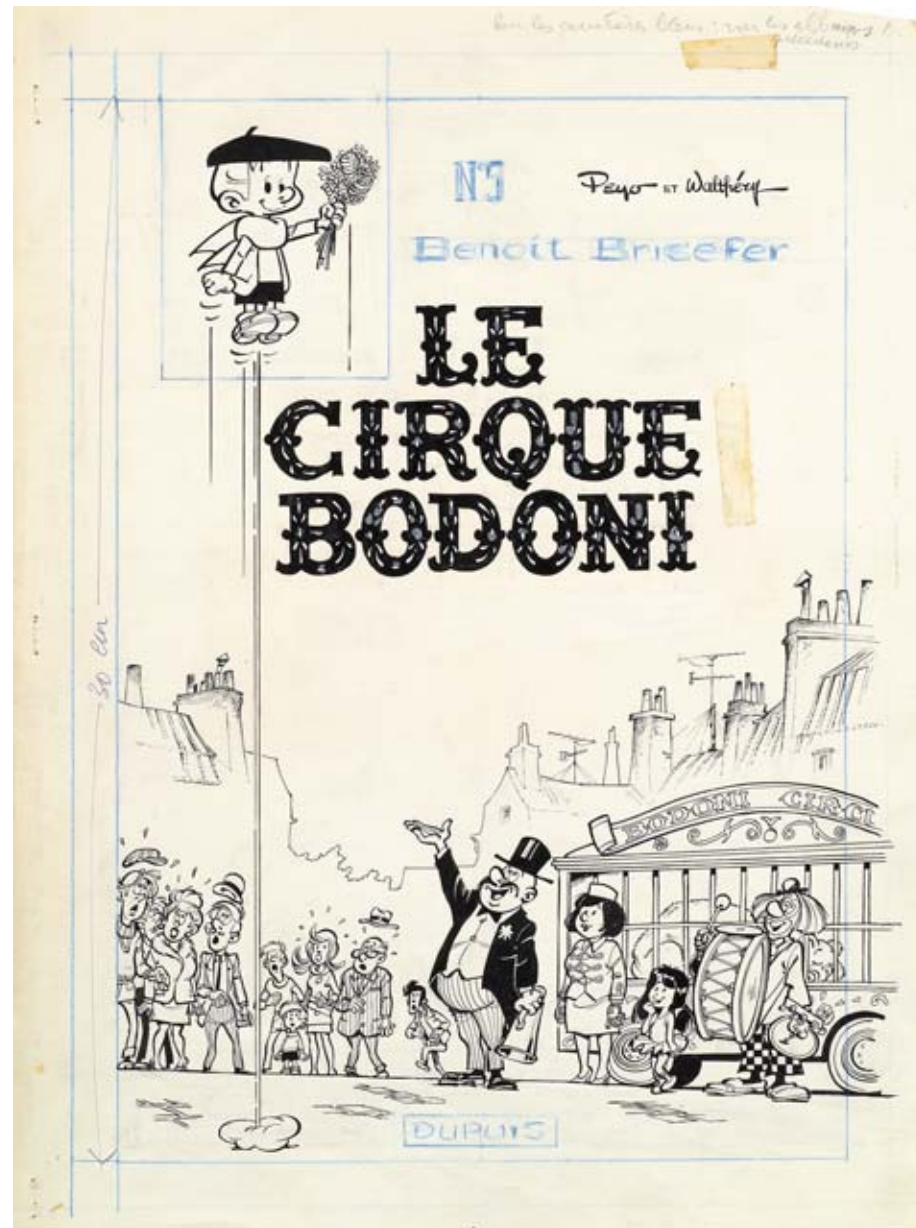
25 000 — 35 000 €

De toute l'œuvre de Peyo, les couvertures et planches de Benoît Brisefer sont les plus rares sur le marché. Il n'existerait qu'une seule planche connue de cette série en mains privées ; de couverture aucune. Le scénario de l'album *Le Cirque Bodoni* est imaginé par Peyo dès 1960, date de la création de la série. Il faudra attendre 10 ans pour qu'il ait le temps de le réaliser, preuve de son désir profond d'adapter et de développer un jour en album cette idée si originale. Cette couverture, réalisée par François Walthéry en étroite collaboration avec Peyo, représente tous les personnages clés de cette histoire : Benoît Brisefer, Mona, Pietro le clown et Monsieur Loyal autrement appelé Monsieur Bodoni. En arrière-plan est esquissé le décor urbain de Vive-Joie-la-Grande.

**BENOÎT BRISEFER (STEVEN STRONG)
BODONI CIRCUS**

Indian ink on paper. Front cover. Dupuis Publishing, 1971. Signed "Peyo et Walthéry". 15,7 x 11,4 in.

Of all comic strips illustrated by Peyo, the covers and strips of Benoît Brisefer are the rarest on the market. Only one strip from this series is known to be owned privately, and no covers are owned privately. The storyboard for the album entitled *Le Cirque Bodoni* (The Bodoni Circus) was created by Peyo as early as 1960, the date on which the series was created. It was necessary to wait a further decade before he would have time to illustrate this, proof of his deep-rooted desire to adapt and develop this truly original idea into album format. This cover, illustrated by François Walthéry in close collaboration with Peyo, represents all of the key characters in the story: Benoît Brisefer, Mona, Pietro the clown and Mr. Loyal, otherwise known as Mr. Bodoni. The background shows a sketch of the urban surroundings of Vive-Joie-la-Grande.



**BENOÎT BRISEFER
LE CIRQUE BODONI**

Encre de Chine pour la planche 17 de cet album, 5^{ème} album de la série, publié en 1971 aux éditions Dupuis.

Prépubliée dans le journal Spirou n°1654 en 1969.

Format : 43 x 33 cm. Encadrée.

15 000 — 20 000 €

Cette planche est à tous points de vue la plus belle et la plus représentative de cet album. Le personnage en costume rayé prénommé Choelsels est une caricature de Peyo. Walthéry raconte « Je lui ai fait la surprise et il a trouvé ça très amusant ! ». Cette planche a été dessinée par François Walthéry sous la direction de Peyo.

Le cirque Bodoni est librement inspiré du cirque français Bouglione, qui plantait chaque automne son chapiteau place Flagey à Ixelles. En octobre 1969, Peyo et Walthéry souhaitant se documenter sur le monde du cirque, furent accueillis par Sampson Bouglione pour visiter le cirque zoo et behind-the-scenes. Peyo, comme rarement au cours de sa carrière, cherchera à se documenter pour la réalisation de cet album, ce afin de coller au plus près à la réalité de ce milieu si secret.

**BENOÎT BRISEFER (STEVEN STRONG)
BODONI CIRCUS**

Indian ink on paper, plate 17. Dupuis publishing, 1971. Publication: Newspaper Spirou n°1654, 1969. 17 x 13 in.

In all respects, this is the most wonderful and representative strip from this album. The character in the striped suit called Choelsels is a caricature of Peyo. Walthéry states "I drew it as a surprise, and he was very amused!". This strip was illustrated by François Walthéry under the aegis of Peyo.

Le Cirque Bodoni is freely inspired by the Bouglione French Circus, which would set up its big top each year in Ixelles at Place Flagey. In October 1969, Peyo and Walthéry wanting to find out more about the world of the circus, were welcomed by Sampson Bouglione to visit the circus zoo and behind-the-scenes. Peyo wanted to seek information for the production of this album, something which was quite rare in his career, so as to ensure he stuck very close to the reality of this highly secretive world.



230
PEYO Pierre Culliford dit
(1928-1992)

POUSSY SÉRÉNADE

Encre de Chine et crayon de couleur bleu pour la planche 35 en 2 strips de l'album « Ça, c'est Poussy », 1^{er} album de la série, publié en 1976 aux éditions Dupuis. Signée. Prépubliée dans le journal Le Soir du 10 mai 1956 puis dans le journal Spirou n°1509 en 1967.

Format : 24 x 34 cm. Encadrée.

5 000 — 8 000 €

Le chat Poussy est la première création suivie de Peyo et l'une des premières à être publiée. Peyo gardera toujours une fidèle affection pour cette série grâce notamment à laquelle il se rodera à un humour rapide et efficace, contraint par la mise en forme en 4 cases identiques. De toute l'œuvre de Peyo, ce sont les gags de Poussy qui sont les plus touchants. Quelques thématiques récurrentes se retrouvent tout au long de ces 250 gags ; le chant « mélodieux » de Poussy en est une.

POUSSY SÉRÉNADE

Indian ink and blue pencil on paper, plate 35. Album "ça, c'est Poussy", Dupuis publishing, 1976. Publication: Newspaper "Le Soir", 1956 - Newspaper Spirou n°1509, 1967. 9,4 x 13,4 in.

Poussy was the first recurring character illustrated by Peyo and one of the very first to be published. Peyo would always retain a faithful affection for this series, thanks notably to his quiet and effective humour, due to the restricted space of four identical panels. Of all Peyo's work, these are some of Peyo's most touching gags. Some recurring themes can be seen throughout the 250 gags; Poussy's "melodious" song being just one.

231
PEYO Pierre Culliford dit
(1928-1992)

POUSSY LE DERNIER RECOURS

Encre de Chine et crayon de couleur bleu pour la planche 40 en 2 strips de l'album « Poussy Poussa », 3^{ème} et dernier album de la série, publié en 1977 aux éditions Dupuis. Signée. Prépubliée dans le journal Le Soir du 14 juin 1956 puis dans le journal Spirou n°1590 en 1968.

Format : 24 x 34 cm. Encadrée.

5 000 — 8 000 €

Le rapport entre chat et souris est l'un des rapports entre animaux qui a été le plus traité de tous temps et sur tous types de supports. Le 9^{ème} Art ne fait pas exception, la création la plus connue est Krazy Kat par George Herriman. Peyo aborde ici avec beaucoup d'originalité et de douceur ce thème pourtant si galvaudé.

POUSSY LE DERNIER RECOURS

Indian ink and blue pencil on paper, plate 40. Album "Poussy Poussa", Dupuis publishing, 1977. Publication: Newspaper "Le Soir", 1956 - Newspaper Spirou n°1590, 1968. 9,4 x 13,4 in.

The relationship between cat and mouse is one of the most coveted across the decades, regardless of the media. Comic art is no exception, with the most renowned creation being Krazy Kat by George Herriman. Peyo dealt with this much hackneyed theme using a great degree of originality and sweetness.



1509/4

1509-4



1590/34 Belgique

1590/2 France

232
PEYO Pierre Culliford dit
(1928-1992)

**POUSSY
DÉRAPAGE INCONTRÔLÉ**

Encre de Chine et crayon de couleur bleu pour la planche 79 en 2 strips de l'album « Ça, c'est Poussy », 1^{er} album de la série, publié en 1976 aux éditions Dupuis. Signée. Prépubliée dans le journal Le Soir du 14 mars 1957 puis dans le journal Spirou n°1521 en 1967.

Format : 24 x 34 cm. Encadrée.

5 000 — 8 000 €

Parmi les thèmes récurrents abordés dans la série Poussy, l'amour de Poussy pour le lait est l'un de plus marquants. La solidarité si chère à Peyo se retrouve ici et rappelle si cela était nécessaire la beauté des valeurs de cet artiste humaniste. Ici, tout est graphiquement parfait et maîtrisé, l'efficacité du gag est exceptionnelle.

**POUSSY
DÉRAPAGE INCONTRÔLÉ**

Indian ink and blue pencil on paper, plate 79. Album "ça, c'est Poussy", Dupuis publishing, 1976. Publication: Newspaper "Le Soir", 1957 – Newspaper Spirou n°1521, 1967. 9,4 x 13,4 in.

Amongst the most commonly recurring themes dealt with in the Poussy series, Poussy's affection for milk is one of the most striking. The solidarity which was so dear to Peyo can be seen here and is a reminder, if one was indeed necessary, of the beauty of the values of this humanistic artist. Here, the illustrations are perfect, and the effectiveness of the gags is sublime.

233
PEYO Pierre Culliford dit
(1928-1992)

**POUSSY
BONNE ANNÉE**

Encre de Chine, gouache blanche et crayon de couleur bleu pour la planche 68 en 2 strips de l'album « Poussy Poussa », 3^{ème} et dernier album de la série, publié en 1977 aux éditions Dupuis. Signée. Prépubliée dans le journal Le Soir du 27 décembre 1956 puis dans le journal Spirou n°1603 en 1969.

Format : 24 x 34 cm. Encadrée.

5 000 — 8 000 €

Les souhaits de nouvel an sont un passage obligé pour tous les auteurs de bandes dessinées publiant dans des journaux. Tous s'y sont rodés, les illustrations les plus célèbres en la matière étant celles d'Hergé. Ici, il ne s'agit pas d'une illustration mais d'un gag d'une très grande originalité. Faire exprimer des souhaits de nouvel an par un chat était une gageure, Peyo s'en sort avec brio et une immense finesse. Les cases sont parfaitement construites, le dessin est souple, les contrastes du noir et blanc sont ici accentués par le crayon bleu et la gouache blanche.

**POUSSY
BONNE ANNÉE**

Indian ink, white gouache and blue pencil on paper, plate 68. Album "Poussy Poussa", Dupuis publishing, 1977. Publication: Newspaper "Le Soir", 1956 – Newspaper Spirou n°1603, 1969. 9,4 x 13,4 in.

New Year resolutions and wishes are a constant and obligatory theme for all comic strip authors publishing in newspapers. All the greats have tried their hand at these, with Hergé's illustrations being some of the most renowned on this subject. What we can see here is not so much an illustration, but rather a hugely original gag. Expressing New Year wishes through a cat was a tremendous feat, and one which Peyo managed with brio and extraordinary finesse. The panels are wonderfully designed, the illustration is supple, the contrasts between black and white are accentuated by blue pencil and white gouache.





Artcurial- Briest-Poulain-F. Tajan

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan est une société de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régie par la loi du 10 juillet 2000. En cette qualité Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur. Les rapports entre Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux qui seront mentionnés au procès-verbal de vente.

1 – Le bien mis en vente

a) Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots.

b) Les descriptions des lots résultant du catalogue, des rapports, des étiquettes et des indications ou annonces verbales ne sont que l'expression par Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan de sa perception du lot, mais ne sauraient constituer la preuve d'un fait.

c) Les indications données par Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot, sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert. L'absence d'indication d'une restauration d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé. Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts.

d) Les estimations sont fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient constituer une quelconque garantie. Les estimations peuvent être fournies en plusieurs monnaies; les conversions peuvent à cette occasion être arrondies différemment des arrondissements légaux.

2 – La vente

a) en vue d'une bonne organisation des ventes, les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès d'Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan, avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité ainsi que de ses références bancaires.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

b) Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles. Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan.

c) le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente. Toutefois Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan pourra accepter gracieusement de recevoir des enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté avant la vente.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan ne pourra engager sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement, ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des enchères par téléphone.

À toutes fins utiles, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve d'enregistrer les communications téléphoniques durant la vente. Les enregistrements seront conservés jusqu'au règlement du prix, sauf contestation.

d) Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan pourra accepter gracieusement d'exécuter des ordres d'enchérir qui lui auront été transmis avant la vente et que Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan aura acceptés.

Si Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reçoit plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan ne pourra engager sa responsabilité notamment en cas d'erreur ou d'omission d'exécution de l'ordre écrit.

e) Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.

En revanche le vendeur ne sera pas admis à porter lui-même des enchères directement ou par mandataire.

Le prix de réserve ne pourra pas dépasser l'estimation basse figurant dans le catalogue.

f) Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan dirigera la vente de façon discrétionnaire tout en respectant les usages établis.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.

En cas de contestation Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

g) Sous réserve de la décision de la personne dirigeant la vente pour Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan, l'adjudicataire sera la personne qui aura porté l'enchère la plus élevée pourvu qu'elle soit égale ou supérieure au prix de réserve, éventuellement stipulé.

Le coup de marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot « adjugé » ou tout autre équivalent entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu. L'adjudicataire ne pourra obtenir la livraison du lot qu'après règlement de l'intégralité du prix, en cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.

3 – L'exécution de la vente

a) en sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot et par tranche dégressive les commissions et taxes suivantes :

1) Lots en provenance de la CEE :

- pour les œuvres originales: 21 % + TVA au taux en vigueur (TVA = 4,12 % du prix d'adjudication) ;

- pour les albums : 23,70 % + TVA au taux en vigueur (TVA = 1,30 % du prix d'adjudication) ;

2) Lots en provenance hors CEE : (indiqués par un C).

Aux commissions et taxes indiquées ci-dessus, il convient d'ajouter la TVA à l'import, (5,5 % du prix d'adjudication, 19,6 % pour les bijoux).

3) les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rattachées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors CEE.

Un adjudicataire CEE justifiant d'un n° de TVA Intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions. Le paiement du lot aura lieu au comptant, pour l'intégralité du prix, des frais et taxes, même en cas de nécessité d'obtention d'une licence d'exportation. L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- en espèces, jusqu'à 3 000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants français, jusqu'à 15 000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers sur présentation de leurs papiers d'identité ;

- par chèque ou virement bancaire ;
- par carte de crédit: VISA, MASTERCARD ou AMEX (en cas de règlement par carte American Express, une commission supplémentaire de 1,85 % sera perçue) ou encaissement sans correspondance.

b) Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan sera autorisé à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire. Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se sera pas fait enregistrer avant la vente, il devra communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée.

Toute personne s'étant fait enregistrer auprès d'Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan dans les conditions de la Loi du 6 juillet 1978.

c) Il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra recourir contre Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan, dans l'hypothèse où par suite du vol, de la perte ou de la dégradation de son lot, après l'adjudication, l'indemnisation qu'il recevra de l'assureur d'Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan serait avérée insuffisante.

d) le lot ne sera délivré à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes.

Dans l'intervalle Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan pourra facturer à l'acquéreur des frais de dépôt du lot, et éventuellement des frais de manutention et de transport.

En cas de paiement par chèque, le lot ne sera délivré qu'après encaissement définitif du chèque par Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan. A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

En outre, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant, à son choix :

- des intérêts au taux légal majoré de cinq points,
- le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance,
- le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve également de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

e) Les achats qui n'auront pas été retirés dans les sept jours de la vente (samedi, dimanche et jours fériés compris), pourront être transportés dans un lieu de conservation aux frais de l'adjudicataire défaillant qui devra régler le coût correspondant pour pouvoir retirer le lot, en sus du prix, des frais et des taxes.

f) L'acquéreur pourra se faire délivrer à sa demande un certificat de vente qui lui sera facturé la somme de 60 euros TTC.

4 – Les incidents de la vente

a) Dans l'hypothèse où deux personnes auront porté des enchères identiques par la voix, le geste, ou par téléphone et réclament en même temps le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau, le bien sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les derniers enchérisseurs, et tout le public présent pourra porter de nouvelles enchères.

b) Pour faciliter la présentation des biens lors de ventes, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan pourra utiliser des moyens vidéos, en cas d'erreur de manipulation pouvant conduire pendant la vente à présenter un bien différent de celui sur lequel les enchères sont portées, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan ne pourra engager sa responsabilité, et sera seul juge de la nécessité de recommencer les enchères.

c) Pour faciliter les calculs des acquéreurs potentiels, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan pourra être conduit à utiliser à titre indicatif un système de conversion de devises. Néanmoins les enchères ne pourront être portées en devises, et les erreurs de conversion ne pourront engager la responsabilité de Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan.

5 – Prémption de l'État français

L'état français dispose d'un droit de préemption des œuvres vendues conformément aux textes en vigueur. L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, le représentant de l'état manifestant alors la volonté de se substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la préemption dans les 15 jours. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la préemption par l'état français.

6 – Propriété intellectuelle - reproduction des œuvres

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan est propriétaire du droit de reproduction de son catalogue. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice. En outre Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan dispose d'une dérogation légale lui permettant de reproduire dans son catalogue les œuvres mises en vente, alors même que le droit de reproduction ne serait pas tombé dans le domaine public. Toute reproduction du catalogue de Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan peut donc constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits sur l'œuvre. La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son propriétaire le droit de reproduction et de présentation de l'œuvre.

7 – Biens soumis à une légalisation particulière

Les conditions précédentes s'appliquent aux ventes de toutes spécialités et notamment aux ventes d'automobiles de collection. Cependant, les commissions que l'acheteur devra acquitter en sus des enchères par lot et par tranche dégressive seront les suivantes :

- de 1 à 100 000 euros : 16 % + TVA au taux en vigueur (soit 3,13 % du prix d'adjudication) ;
- Au-delà de 100 000 euros : 10 % + TVA au taux en vigueur (soit 1,96 % du prix d'adjudication) ;

a) Seule l'authenticité des véhicules est garantie, en tenant compte des réserves éventuelles apportées dans la description.

b) Les véhicules sont vendus en l'état, les renseignements portés au catalogue sont donnés à titre indicatif. En effet, l'état d'une voiture peut varier entre le moment de sa description au catalogue et celui de sa présentation à la vente. L'exposition préalable à la vente se déroulant sur plusieurs jours et permettant de se rendre compte de l'état des véhicules, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

c) Pour des raisons administratives, les désignations des véhicules reprennent, sauf exception, les indications portées sur les titres de circulation.

d) Compte tenu de l'éventuelle évolution de l'état des automobiles, comme il est dit en b), il est précisé que les fourchettes de prix ne sont données qu'à titre strictement indicatif et provisoire. En revanche, les estimations seront affichées au début de l'exposition et, s'il y a lieu, corrigées publiquement au moment de la vente et consignées au procès-verbal de celle-ci.

e) Les acquéreurs sont réputés avoir pris connaissance des documents afférents à chaque véhicule, notamment les contrôles techniques qui sont à leur disposition auprès de la société de ventes. Cependant, des véhicules peuvent être vendus sans avoir subi l'examen du contrôle technique en raison de leur âge, de leur état non roulant ou de leur caractère de compétition, le public devra dès lors s'informer au moment de l'exposition et de la vente.

f) Les véhicules précédés d'un astérisque (*) nous ont été confiés par des propriétaires extra-communautaires, les acheteurs devront acquitter une TVA de 5,5 % en sus des enchères, qui pourra être remboursée aux acheteurs extra-communautaires sur présentation des documents d'exportation dans un délai d'un mois après la vente, à défaut de quoi cette TVA ne pourra être remboursée.

g) le changement d'immatriculation des véhicules est à la charge et sous la seule responsabilité de l'acheteur, notamment dans le respect des délais légaux.

h) L'enlèvement des véhicules devra impérativement être réalisé le lendemain de la vente au plus tard. Passé ce délai, ils demeureront aux frais, risques et périls de leur propriétaire.

8 – Indépendance des dispositions

Les dispositions des présentes conditions générales d'achat sont indépendantes des unes des autres, la nullité de quelque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres.

9 – Compétences législative et juridictionnelle

La loi française seule régit les présentes conditions générales d'achat. Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Paris (France).

Retrait des lots :

L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, et Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée. Toutes les formalités et transports restent à la charge exclusive de l'acquéreur.

Artcurial- Briest-Poulain-F. Tajan

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan is a company of voluntary auction sales regulated by the law of the 10 July 2000.

In such capacity Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan acts as the agent of the reseller who contracts with the buyer. The relationships between Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan and the buyer are subject to the present general conditions of purchase which can be modified by salesroom notices or oral indications given at the time of the sale, which will be recorded in the official sale record.

1 – Goods for auction

a) The prospective buyers are invited to examine any goods in which they may be interested, before the auction takes place, and notably during the exhibitions.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan is at disposal of the prospective buyers to provide them with reports about the conditions of lots.

b) Description of the lots resulting from the catalogue, the reports, the labels and the verbal statements or announcements are only the expression by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan of their perception of the lot, but cannot constitute the proof of a fact.

c) The statements by made Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan about any restoration, mishap or harm arisen concerning the lot are only made to facilitate the inspection thereof by the prospective buyer and remain subject to his own or to his expert's appreciation. The absence of statements Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan by relating to a restoration, mishap or harm, whether made in the catalogue, condition reports, on labels or orally, does not imply that the item is exempt from any current, past or repaired defect. Inversely, the indication of any defect whatsoever does not imply the absence of any other defects.

d) Estimates are provided for guidance only and cannot be considered as implying the certainty that the item will be sold for the estimated price or even within the bracket of estimates. Estimates cannot constitute any warranty assurance whatsoever.

The estimations can be provided in several currencies; the conversions may, in this case or, be rounded off differently than the legal rounding

2 – The sale

a) in order to assure the proper organisation of the sales, prospective buyers are invited to make themselves known to Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan before the sale, so as to have their personal identity data recorded.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to ask any prospective buyer to justify his identity as well as his bank references.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to refuse admission to the auction sales premises to any prospective buyer for legitimate reasons.

b) Any person who is a bidder undertakes to pay personally and immediately the hammer price increased by the costs to be born by the buyer and any and all taxes or fees/expenses which could be due.

Any bidder is deemed acting on his own behalf except when prior notification, accepted by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan, is given that he acts as an agent on behalf of a third party.

c) The usual way to bid consists in attending the sale on the premises. However, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan may graciously accept to receive some bids by telephone from a prospective buyer who has expressed such a request before the sale.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will bear no liability / responsibility whatsoever, notably if the telephone contact is not made, or if it is made too late, or in case of mistakes or omissions relating to the reception of the telephone. For variety of purposes, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves its right to record all the telephone communications during the auction. Such records shall be kept until the complete payment of the auction price, except claims.

d) Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan may accept to execute orders to bid which will have been submitted before the sale and by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan which have been deemed acceptable.

Should Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan receive several instructions to bid for the same amounts, it is the instruction to bid first received which will be given preference. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will bear no liability/responsibility in case of mistakes or omission of performance of the written order.

e) in the event where a reserve price has been stipulated by the seller, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to bid on behalf of the seller until the reserve price is reached. The seller will not be admitted to bid himself directly or through an agent. The reserve price may not be higher than the low estimate for the lot printed in.

f) Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will conduct auction sales at their discretion, in accordance with established practices. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to refuse any bid, to organise the bidding in such manner as may be the most appropriate, to move some lots in the course of the sale, to withdraw any lot in the course of the sale, to combine or to divide some lots in the course of the sale.

In case of challenge or dispute, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to

designate the successful bidder, to continue the bidding or to cancel it, or to put the lot back up for bidding.

g) Subject to the decision of the person conducting the bidding for Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan, the successful bidder will be the bidder would will have made the highest bid provided the final bid is equal to or higher than the reserve price if such a reserve price has been stipulated.

The hammer stroke will mark the acceptance of the highest bid and the pronouncing of the word "adjugé" or any equivalent will amount to the conclusion of the purchase contract between the seller and the last bidder taken in consideration.

No lot will be delivered to the buyer until full payment has been made. In case of payment by an ordinary draft/check, payment will be deemed made only when the check will have been cashed.

3 – The performance of the sale

a) in addition of the lot's hammer price, the buyer must pay the following costs and fees/taxes:

1) Lots from the EEC:
• For original works of art:
21% + current VAT (VAT = 4.12% of the hammer price).

• For albums:
23.70% + current VAT (VAT = 1.30% of the hammer price).

2) Lots from outside the EEC:
(identified by an C).

In addition to the commissions and taxes indicated above, an additional import VAT will be charged (5.5% of the hammer price, 19.6% for jewelry).

3) The taxes (VAT on commissions and VAT on importation) can be retroceded to the purchaser on presentation of written proof of exportation outside the EEC.

An EEC purchaser who will submit his intra-Community VAT number will be exempted from paying the VAT on commissions.

The payment of the lot will be made cash, for the whole of the price, costs and taxes, even when an export licence is required. The purchaser will be authorized to pay by the following means:

- in cash: up to 3 000 euros, costs and taxes included, for French citizen, up to 15 000 euros, costs and taxes included, for foreign citizen on presentation of their identity papers.

- By cheque or bank transfer.
- By credit card: VISA, MASTERCARD or AMEX (in case of payment by AMEX, a 1.85 % additional commission corresponding to cashing costs will be collected).

b) Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will be authorized to reproduce in the official sale record and on the bid summary the information that the buyer will have provided before the sale. The buyer will be responsible for any false information given.

Should the buyer have neglected to give his personal information before the sale, he will have to give the necessary information as soon as the sale of the lot has taken place.

Any person having been recorded by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan has a right of access and of rectification to the nominative data provided to Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan pursuant to the provisions of Law of the 6 July 1978.

c) The lot must to be insured by the buyer immediately after the purchase. The buyer will have no recourse against Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan, in the event where, due to a theft, a loss or a deterioration of his lot after the purchase, the compensation he will receive from the insurer of Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan would prove insufficient.

d) The lot will be delivered into the buyer only after the entire payment of the price, costs and taxes. In the meantime Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan may invoice to the buyer the costs of storage of the lot, and if applicable the costs of handling and transport.

Should the buyer fail to pay the amount due, and after notice to pay has been given by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan to the buyer without success, at the seller's request, the lot is re-offered for sale, under the French procedure known as "procédure de folle enchère". If the seller does not make this request within a month from the date of the sale, the sale will be automatically cancelled, without prejudice to any damages owed by the defaulting buyer.

In addition, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to claim against the defaulting buyer, at their option:

- interest at the legal rate increased by five points,
- the reimbursement of additional costs generated by the buyer's default,
- the payment of the difference between the initial hammer price and the price of sale after "procédure de folle enchère" if it is inferior as well as the costs generated by the new auction.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan also reserves the right to set off any amount Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan may owe the defaulting buyer with the amounts to be paid by the defaulting buyer.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to exclude from any future auction, any bidder who has been a defaulting buyer or who has not fulfilled these general conditions of purchase.

e) For items purchased which are not collected within seven days from after the sale (Saturdays, Sundays and public holidays included), Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will be authorized to move them into a storage place at the defaulting buyer's expense, and to release them to same after payment of corresponding costs, in addition to the price, costs and taxes.

4 – The incidents of the sale

a) in case two bidders have bidden vocally, by mean of gesture or by telephone for the same amount and both claim title to the lot, after the bidding the lot, will immediately be offered again for sale at the previous last bid, and all those attending will be entitled to bid again.

b) So as to facilitate the presentation of the items during the sales, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will be able to use video technology. Should any error occur in operation of such, which may lead to show an item during the bidding which is not the one on which the bids have been made, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan shall bear no liability/ responsibility whatsoever, and will have sole discretion to decide whether or not the bidding will take place again.

c) So as to facilitate the price calculation for prospective buyers, a currency converter may be operated by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan as guidance. Nevertheless, the bidding cannot be made in foreign currency and Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will not be liable for errors of conversion.

5 – Pre-emption of the French state

The French state is entitled to use a right of pre-emption on works of art, pursuant to the rules of law in force.

The use of this right comes immediately after the hammer stroke, the representative of the French state expressing then the intention of the State to substitute for the last bidder, provided he confirms the pre-emption decision within fifteen days.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will not bear any liability/responsibility for the conditions of the pre-emption by the French State.

6 – Intellectual Property Right - Copyright

The copyright in any and all parts of the catalogue is the property of Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan.

Any reproduction thereof is forbidden and will be considered as counterfeiting to their detriment. Furthermore, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan benefits from a legal exception allowing them to reproduce the lots for auction sale in their catalogue, even though the copyright protection on an item has not lapsed.

Any reproduction of Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan catalogue may therefore constitute an illegal reproduction of a work which may lead its perpetrator to be prosecuted for counterfeiting by the holder of copyright on the work.

The sale of a work of art does not transfer to its buyer any reproduction or representation rights thereof.

7 – Items falling within the scope of specific rules

For sales of cars - including both cars of collection and ordinary cars - special additional conditions apply, as stated hereunder.

In addition to the lot's hammer price, the buyer will have to pay the following costs per lot and by depressive brackets:

• From 1 to 100 000 euros: 16% + current VAT (i.e. 3,13% of the hammer price).
• Over 100 000 euros: 10% + current VAT (i.e. 1,96% of the hammer price).

a) Only the authenticity of the vehicle is guaranteed, taking into consideration the possible reservations made the description.

b) The vehicles are sold in their current condition. The information in the catalogue is not binding. Indeed, the condition of a car may vary between the time of its description in the catalogue and the time of its presentation at the sale. The exhibition taking place for several days prior to the sale and allowing awareness of the condition of the vehicles, no complaint will be accepted once the sale by auction is pronounced.

c) For administrative reasons, the designations of the vehicles use the information given on the official vehicle registration documentation.

d) Considering the possible evolution of the condition of the cars, as stated under b), it is specified that the price ranges are given strictly for informational purposes and on a provisional basis. Now, the estimations will be put out at the beginning of the exhibition and if need be, corrected publicly at the time of the sale and recorded in the minutes thereof.

e) The bidders are deemed to have read the documentation relating to each vehicle, notably the technical inspections which are available at the auction sales company. However, some vehicles may be sold without having been submitted to the examination of technical inspection because of their age, of their noncirculating condition or of their competition aspect. The public will have to inquire about it at the time of the preview and sale.

f) The vehicles preceded by an asterisk (*) have been consigned by owners from outside the EEC. The buyers will have to pay a VAT of 5.5% in addition to the hammer price, for which buyers from outside the EEC will be able to be reimbursed on presentation of export documentation within a time limit of one month after the sale, failing which it will not be possible to obtain reimbursement of such VAT.

g) The buyer has the burden and the exclusive responsibility for the change of registration of vehicles, notably within the time limit set forth by law.

h) The removal of vehicles must absolutely take place on the day after the auction sale, at the latest. Beyond this time limit, they will be bestored at the costs and risks of their owner.

8 – Severability

The clauses of these general conditions of purchase are independent from each other. Should a clause whatsoever be found null and void, the others shall remain valid and applicable.

9 – Law and Jurisdiction

These Conditions of purchase are governed by French law exclusively. Any dispute relating to their existence, their validity and their binding effect on any bidder or buyer shall be submitted to the exclusive jurisdiction of the Courts of France.

HÔTEL MARCEL DASSAULT
7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES
75008 PARIS

T. +33 1 42 99 20 20
F. +33 1 42 99 20 21
E. contact@artcurial.com

www.artcurial.com

SAS au capital de 1 797 000 €
Agrément n° 2001-005

ASSOCIÉS
Francis Briest, **Co-Président**
Hervé Poulain
François Tajan, **Co-Président**

DIRECTEURS ASSOCIÉS
Violine de La Brosse-Ferrand
Martin Guesnet
Fabien Naudan
Isabelle Bresset

**ADMINISTRATION
ET GESTION**
Direction : Nicolas Orlowski

Secrétaire général :
Axelle Givaudan

Relations clients :
Marie Sanna-Legrand, **20 33**
Karine Castagna, **20 28**

**Marketing, Communication
et Activités Culturelles :**
Emmanuel Bérard, direction
Morgane Delmas

Comptabilité et administration :
Joséphine Dubois, direction
Sandrine Abdelli, Marion Bégat,
Virginie Boisseau, Marion Carreirac,
Isabelle Chénais, Nicole Frerejean,
Mouna Sekour

Logistique et gestion des stocks :
Denis Chevallier, Philippe Da Silva,
Erwan Hassouni, Joël Laviolette,
Vincent Mauriol, Lal Sellhanadi

Transport et douane :
Marianne Balse, **16 57**

**ORDRES D'ACHAT,
ENCHÈRES
PAR TÉLÉPHONE**
Anne-Sophie Masson, **20 51**
bids@artcurial.com

**ABONNEMENTS
CATALOGUES**
Géraldine de Mortemart, **20 43**

**CONSEILLER
SCIENTIFIQUE
ET CULTUREL**
Serge Lemoine

**COMMISSAIRES PRISEURS
HABILITÉS**
Francis Briest, François Tajan,
Hervé Poulain, Isabelle Boudot
de La Motte, Isabelle Bresset,
Stéphane Aubert, Arnaud Oliveux,
Matthieu Fournier

**ARTCURIAL TOULOUSE
JACQUES RIVET**
Commissaire-priseur :
Jacques Rivet
8, rue Fermat. 31000 Toulouse
t. +33 (0)5 62 88 65 66
j-rivet@wanadoo.fr

ARTCURIAL DEAUVILLE
Commissaire-priseur :
James Fattori
32, avenue Hocquart de Turtot.
14800 Deauville
t. +33 (0)2 31 81 81 00
contact@artcurial-deauville.com

**ARTCURIAL LYON
MICHEL RAMBERT**
Commissaire-priseur :
Michel Rambert
2-4, rue Saint Firmin.
69008 Lyon
t. +33 (0)4 78 00 86 65
mrambert@artcurial-lyon.com

**ARTCURIAL MARSEILLE –
STAMMEGNA ET ASSOCIÉ**
22, rue Edmond Rostand
13006 Marseille
Contact :
Marianne Lecuyer
+33 (0)6 81 66 91 18
mlecuyer@artcurial.com

ARTCURIAL HOLDING SA
Président Directeur Général :
Nicolas Orlowski

Vice Président : Francis Briest

Conseil d'Administration :
Francis Briest, Nicolas Orlowski,
Olivier Costa de Beauregard,
Nicole Dassault, Carole Fiquémont,
Marie-Hélène Habert, Daniel Janicot
Michel Pastor, Hervé Poulain,

Comité de développement Président :
S.A. la princesse Zahra Aga Khan,
Francis Briest, Guillaume Dard,
Laurent Dassault, Daniel Janicot,
Serge Lemoine, Delphine Pastor,
Michel Pastor, Bruno Pavlovsky,
Hervé Poulain, François Tajan

DÉPARTEMENTS D'ART

ART MODERNE
Directeur associé :
Violine de La Brosse-Ferrand
Directeur adjoint : Bruno Jaubert
**Consultant pour les œuvres
de l'École de Paris, 1905-1939 :**
Nadine Nieszawer
Spécialistes junior, catalogueur :
Priscilla Spitzer
Spécialistes junior :
Tatiana Ruiz Sanz
Contacts : Florent Wanecq, **20 63**
Jessica Cavalero, **20 08**

ART CONTEMPORAIN
Directeur associé :
Martin Guesnet

Spécialistes : Hugues Sébilleau
Arnaud Oliveux
Spécialiste Italie :
Gioia Sardagna Ferrari
Spécialiste junior :
Harold Wilmotte
Catalogueur :
Florence Latieule, **20 38**
Contact : Sophie Cariguel, **20 04**

ORIENTALISME
Spécialiste : Olivier Berman, **20 67**
Contact : Line David, **16 21**

**ESTAMPES,
LIVRES ILLUSTRÉS
ET MULTIPLES**
Expert :
Isabelle Milsztajn
Contact : Charline Roullier, **20 25**

ART DÉCO
Expert : Félix Marilhac
Spécialiste junior :
Sabrina Dolla, **16 40**
Recherche et documentation :
Cécile Tajan

DESIGN
Directeur associé :
Fabien Naudan
Spécialiste junior :
Harold Wilmotte
Contact : Alma Barthélémy, **20 48**

BANDES DESSINÉES
Expert : Éric Leroy, **20 17**
Contact : Lucas Hureau, **20 11**

HISTORIENNE DE L'ART
Marie-Caroline Sainsaulieu

**MOBILIER, OBJETS D'ART
DU XVIII^e ET XIX^e S.**
Directeur associé :
Isabelle Bresset

Céramiques, expert :
Cyrille Froissart
Orfèvrerie, experts :
Cabinet Déchaut-Stetten
Contact : Sophie Peyrache, **20 41**

**TABLEAUX ET DESSINS
ANCIENS ET DU XIX^e S.**
Spécialiste :
Matthieu Fournier
Dessins anciens, experts :
Bruno et Patrick de Baysier
Estampes anciennes, expert :
Antoine Cahen
Sculptures, expert :
Alexandre Lacroix
Tableaux anciens, experts :
Gérard Auguier, Cabinet Turquin
Contact : Elisabeth Bastier, **20 53**

**ÉCOLES ÉTRANGÈRES
DE LA FIN DU XIX^e S.**
Spécialiste : Olivier Berman
Contact : Tatiana Ruiz Sanz, **20 34**

**CURIOSITÉS,
CÉRAMIQUES
ET HAUTE ÉPOQUE**
Expert : Robert Montagut
Contact :
Isabelle Boudot de La Motte, **20 12**

**SOUVENIRS HISTORIQUES
ET ARMES ANCIENNES**
Expert : Bernard Bruel
Contact : Sophie Peyrache, **20 41**

LIVRES ET MANUSCRITS
Expert : Olivier Devers
Spécialiste junior :
Benoît Puttemans, **16 49**

ART TRIBAL
Expert : Bernard de Grunne
Contact : Florence Latieule, **20 38**

ART D'ASIE
Expert : Thierry Portier
Contact : Sophie Peyrache, **20 41**

ARCHÉOLOGIE
Expert : Daniel Lebeurrrier
Contact : Sophie Peyrache, **20 41**

BIJOUX
Spécialiste : Julie Valade
Expert : Thierry Stetten
Contact : Alexandra Cozon, **20 52**

MONTRES
Expert : Romain Réa
Contact : Julie Valade, **16 41**

**ARTCURIAL MOTORCARS
AUTOMOBILES
DE COLLECTION**
Spécialistes : Matthieu Lamoure
et Pierre Novikoff
Consultant : Frédéric Stoesser
Contact : Iris Hummel, **20 56**

AUTOMOBILIA
Expert : Estelle Prévot-Perry
Contact : Iris Hummel, **20 56**

VINS ET SPIRITUEUX
Experts :
Laurie Matheson, **16 33**
Luc Dabadie, **16 34**
Contact : Marie Calzada
vins@artcurial.com

HERMÈS VINTAGE
Spécialiste : Cyril Pigot, **16 56**
Contact : Eva-Yoko Gault, **20 15**

VENTES GÉNÉRALISTES
Spécialiste :
Isabelle Boudot de La Motte
Contacts : Juliette Leroy, **20 16**
Élisabeth Telliez, **16 59**

INVENTAIRES
Spécialiste : Stéphane Aubert
Consultant : Jean Chevallier
Contact : Inès Sonnevill, **16 55**

Tous les emails des collaborateurs
d'Artcurial Briest-Poulain-F.Tajan,
s'écrivent comme suit :
initiale du prénom et nom
@artcurial.com, par exemple :
vdelausbrosseferrand@artcurial.com

Les numéros de téléphone
des collaborateurs d'Artcurial
Briest-Poulain-F.Tajan,
se composent comme suit :
+33 1 42 99 xx xx

Ordre d'achat / Absentee Bid Form

PEYO – 33 ŒUVRES ORIGINALES
VENTE N°2036

SAMEDI 29 OCTOBRE 2011, 14H
PARIS — HÔTEL MARCEL DASSAULT

☐ ORDRE D'ACHAT / ABSENTEE BID
☐ LIGNE TÉLÉPHONIQUE / TELEPHONE

TÉLÉPHONE / PHONE:

RÉFÉRENCES BANCAIRES OBLIGATOIRES À NOUS COMMUNIQUER
REQUIRED BANK REFERENCE:

EXPIRE FIN / EXPIRATION DATE:

LOT	DESCRIPTION DU LOT / LOT DESCRIPTION	LIMITE EN EUROS / MAX. EUROS PRICE
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€

À RENVoyer / PLEASE MAIL TO:

ARTCURIAL-BRIEST-POULAIN-F.TAJAN
7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES
75008 PARIS.

FAX: +33 (0)1 42 99 20 60

NOM / NAME
PRÉNOM / FIRST NAME
ADRESSE / ADDRESS
TÉLÉPHONE / PHONE
FAX
EMAIL

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS DE VENTE DÉCRITES
DANS LE CATALOGUE, JE DÉCLARE LES ACCEPTER ET VOUS PRIE D'ACQUÉRIR
POUR MON COMPTE PERSONNEL AUX LIMITES INDICUÉES EN EUROS,
LES LOTS QUE J'AI DÉSIGNÉS CI-DESSOUS. (LES LIMITES NE COMPRENANT
PAS LES FRAIS LÉGAUX).

I HAVE READ THE CONDITIONS OF SALE AND THE GUIDE TO BUYERS PRINTED
IN THIS CATALOGUE AND AGREE TO ABIDE BY THEM. I GRANT YOUR PERMISSION
TO PURCHASE ON MY BEHALF THE FOLLOWING ITEMS WITHIN THE LIMITS
INDICATED IN EUROS. (THESE LIMITS DO NOT INCLUDE BUYERS PREMIUM AND TAXES).

DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRE
REQUIRED DATED SIGNATURE



